

DÉNOMBREMENT DU SANS-ABRISME & DE L'ABSENCE DE CHEZ-SOI

RAPPORT LOCAL
ARLON
MARS 2021

KU LEUVEN

LUCAS



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale.
Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bezaansprekerheid en sociale uitsluiting.
Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung.



Fondation
Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

Colophon

Dénombrement du sans-abrisme & de l'absence de chez soi – Rapport local – Arlon

Une édition de la Fondation Roi Baudouin

Rue Brederode 21

1000 Bruxelles

Coordination

Prof. Dr. Koen Hermans, LUCAS, Centrum voor Zorgonderzoek en Consultancy – KULeuven

Auteur

Patrick Italiano, Centre d'Etude de l'Opinion (CLEO), Université de Liège

Coordination pour la Fondation Roi Baudouin

Françoise Pissart, Directrice

Caroline George, Coordinatrice de projet senior

Nathalie Troupée, Project & Knowledge manager

Dépôt légal D/2848/2021/07

Numéro de référence 3771

Mars 2021

Avec le soutien de la Loterie Nationale

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site www.kbs-frb.be

Table des matières

INTRODUCTION	6
1. Mesurer le sans-abrisme et absence de chez-soi.....	7
2. Le dénombrement des personnes sans-abri et sans chez-soi à Arlon	8
CHAPITRE 1 : LA MÉTHODE DE DÉNOMBREMENT	10
1. Cadre scientifique du dénombrement – les méthodes existantes	10
2. La méthode choisie pour l'étude quantitative : le dénombrement ponctuel (PIT)	11
2.1 Pourquoi dénombrer ?	11
2.2 Qui compte-t-on ?	11
2.3 Quand le dénombrement a-t-il lieu ?	13
2.4 Comment compte-t-on ?	13
2.5 Préparation du dénombrement à Arlon.....	15
CHAPITRE 2 : LES RESULTATS QUANTITATIFS.....	17
1. Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi	17
1.1 Les personnes dans l'espace public.....	17
1.2 Les personnes en hébergement d'urgence	18
1.3 Les personnes en foyer d'hébergement.....	18
1.4 Les personnes en institution	19
1.5 Les personnes en logement inadéquat	19
1.6 Les personnes hébergées provisoirement chez des parents ou amis.....	20
1.7 Les personnes menacées d'expulsion	20
1.8 Les situations de logement au cours des 15 derniers jours	20
1.9 Quelques situations de logement au cours des 15 derniers jours en fonction de la catégorie ETHOS LIGHT de la nuit précédente	21
2. Les profils.....	24
2.1 Age et genre	24
2.2 Nationalité et lieu de naissance	25
2.3 Sources de revenus	27
2.4 Composition du noyau familial	28
2.5 Santé.....	29
2.6 Passé institutionnel	29
2.7 Le soutien du CPAS	30
3. Origine et durée de l'absence de logement	32
3.1. Origine de la perte de logement	32

3.2. Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi	33
CHAPITRE 3 : FOCUS SUR QUELQUES GROUPES CIBLES.....	34
1. Le public « Housing First ».....	34
2. Les consommateurs (alcool ou drogues).....	36
3. Les jeunes (moins de 25 ans).....	37
4. Les femmes.....	40
CHAPITRE 4 : FEEDBACK SUR LE DÉNOMBREMENT	43
1. Le processus	43
2. Le contexte sanitaire	43
3. Les résultats.....	43
CONCLUSION	45
1. Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi à Arlon	45
2. Les profils des personnes sans-abri et sans chez-soi à Arlon	46
3. Enseignements à retirer	47
RÉFÉRENCES	48
ANNEXE 1 : LA TYPOLOGIE ETHOS.....	49
ANNEXE 2 : LA TYPOLOGIE ETHOS LIGHT	50

Liste des tableaux

Tableau 1.	Nombre de questionnaires remplis par les différentes organisations	16
Tableau 2.	Situation de logement la nuit du 28 octobre 2020	17
Tableau 3.	Nombre d'adultes et enfants en foyer d'hébergement la nuit du 28 octobre 2020	18
Tableau 4.	Nombre d'adultes en foyer d'hébergement la nuit du 28 octobre 2020	18
Tableau 5.	Nombre d'adultes en logement inadéquat la nuit du 28 octobre 2020	19
Tableau 6.	Nombre d'adultes en logement inadéquat (situation détaillée) la nuit du 28 octobre 2020	19
Tableau 7.	Nombre d'adultes hébergés chez des parents ou amis la nuit du 28 octobre 2020	20
Tableau 8.	Situations de logement vécues au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020	21
Tableau 9.	Personnes ayant dormi en rue au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020	22
Tableau 10.	Personnes ayant été hébergées chez des parents ou amis au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020	22
Tableau 11.	Genre des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	24
Tableau 12.	Age des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	24
Tableau 13.	Age des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, par catégorie	25
Tableau 14.	Nationalité des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	25
Tableau 15.	Statut de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi non belges le 29 octobre 2020	26
Tableau 16.	Type de document de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi non belges le 29 octobre 2020	26
Tableau 17.	Sources de revenus des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	27
Tableau 18.	Sources de revenus des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, selon la catégorie	27
Tableau 19.	Noyau familial des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	28
Tableau 20.	Noyau familial des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, selon la catégorie	28
Tableau 21.	Santé des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	29
Tableau 22.	Passé institutionnel des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	29
Tableau 23.	Personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 recevant une aide d'un CPAS	30
Tableau 24.	Personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 en adresse de référence	31
Tableau 25.	Origine de la perte de logement des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	32

Tableau 26.	Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	33
Tableau 27.	Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi des personnes sans-abri et sans-chez-soi le 29 octobre 2020, répartition par catégorie	33
Tableau 28.	Public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	34
Tableau 29.	Public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, par catégorie	35
Tableau 30.	Age du public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	35
Tableau 31.	Public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	36
Tableau 32.	Durée du sans-abrisme du public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	36
Tableau 33.	Nationalité du public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	37
Tableau 34.	Services en contact avec le public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	37
Tableau 35.	Jeunes de moins de 25 ans parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	38
Tableau 36.	Situation de logement des jeunes de moins de 25 ans parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	38
Tableau 37.	Origine de la perte de logement des jeunes de moins de 25 ans parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	39
Tableau 38.	Durée du sans-abrisme des jeunes de moins de 25 ans parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	39
Tableau 39.	Services en contact avec les jeunes de moins de 25 ans parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	40
Tableau 40.	Origine de la perte de logement des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	40
Tableau 41.	Santé des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	41
Tableau 42.	Passé institutionnel des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	41
Tableau 43.	Présence d'enfants avec les femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	41
Tableau 44.	Sources de revenus des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	42
Tableau 45.	Services en contact avec les femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020	42

INTRODUCTION

Les statistiques existantes montrent que le sans-abrisme et l'absence de chez-soi augmentent dans à peu près tous les pays d'Europe. En Belgique, on manque actuellement de données qui permettent d'objectiver cette évolution. Des chiffres clairs, concernant aussi bien l'ampleur du phénomène que le profil type du public cible, sont nécessaires afin d'élaborer une stratégie effective de lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi. Le nombre de personnes dormant à la rue, le nombre de personnes sans-abri chroniques, le passé en institution de jeunes adultes sans-abri... sont autant de données cruciales sur lesquelles se baser pour prendre des mesures adéquates et efficaces.

Cette recherche s'appuie sur les acquis de l'étude MEHOBEL, dans laquelle des chercheurs des centres de recherche LUCAS et HIVA de la KULeuven ainsi que de l'ULiège ont mis au point des stratégies de mesure et de suivi du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi. La recherche MEHOBEL recommande les dénombrements ponctuels nationaux (Demaerschalk et al, 2018). Cette méthode a été mise en œuvre pour la première fois en Belgique lors du recensement de Louvain (Demaerschalk et al, 2020) en février 2020. En octobre 2020, nous avons commencé à utiliser cette méthode de comptage dans la province du Limbourg et dans les villes de Gand, Liège et Arlon, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. LUCAS, Centre de recherche et de conseil social de la KULeuven, et l'ULiège ont, à la demande de la Fondation Roi Baudouin et en collaboration avec les autorités locales, services, institutions, associations, et bénévoles, compté les personnes en situation de sans-abrisme ou absence de chez-soi dans la province du Limbourg et dans les villes de Gand, Arlon et Liège. Au moyen de ces dénombrements pilotes, les initiateurs du projet espèrent donner une impulsion à la généralisation des dénombrements de la population sans-abri et sans chez-soi en Belgique.

Le jour du dénombrement choisi a été le 29 octobre, en référence à la situation vécue par les personnes la nuit du 28 au 29 octobre 2020. Le présent rapport contient les résultats du dénombrement à Arlon.

La Ville d'Arlon est à l'origine d'initiatives de soutien aux personnes sans-abri et sans chez-soi depuis de nombreuses années, notamment au moyen d'un abri de nuit hivernal, et promeut la création d'un relais social intercommunal dans la Province de Luxembourg. La Ville et le CPAS d'Arlon se sont donc immédiatement déclarés intéressés à faire partie du premier dénombrement expérimental proposé par la Fondation Roi Baudouin. Le réseau de tous les acteurs locaux actifs dans le soutien aux sans-abri et mal logés ou en contact avec eux s'est donc mobilisé pour la réalisation d'un dénombrement le plus rigoureux possible. Nous les en remercions chaleureusement. C'est le résultat de cet effort qui est présenté ici.

1. Mesurer le sans-abrisme et absence de chez-soi

Le sans-abrisme et absence de chez-soi est l'une des formes les plus extrêmes d'exclusion sociale. Il s'agit d'un problème complexe qui nécessite des actions des acteurs de l'aide sociale, du logement et de la santé. Sur le plan juridique, il y a deux sources importantes en Belgique qui définissent le sans-abrisme.

1. L'Arrêté royal du 21 septembre 2004 contient une définition visant l'octroi par le CPAS d'une prime d'installation à certaines personnes qui ne sont plus sans-abri. Le sans-abrisme y est défini comme :

*La personne qui ne dispose pas de son logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition
Cela concerne des personnes qui résident dans des maisons d'accueil, en rue ou dans divers lieux publics qui ne sont pas destinés à cela (par exemple une gare), ainsi que des personnes qui sont temporairement hébergées par un particulier dans le but de les aider pendant la période où elles ne disposent pas encore d'un lieu pour vivre.*

2. Dans la circulaire du 26 octobre 2006 concernant la loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale afin d'encourager l'effort d'intégration des personnes sans-abri consenti par un centre public d'action sociale, une personne sans-abri est définie comme :

La personne qui ne dispose pas d'un logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement personnel soit mis à sa disposition. Sont également visées les personnes qui sont hébergées provisoirement par un particulier en vue de leur porter secours de manière transitoire et passagère, en attendant qu'elles disposent d'un logement.

En Belgique, une première étape a été franchie dans ce sens le 12 mai 2014 avec l'accord de coopération sur le sans-abrisme et absence de chez-soi¹. Cet accord définit les responsabilités de l'État fédéral, des communautés et des régions dans la lutte contre le sans-abrisme et absence de chez-soi. Cet accord reprend la même définition que la circulaire du 26 octobre, mais parle de « sans-abrisme et absence de chez-soi » et plus seulement de « sans-abrisme ». L'accord de coopération a pris pour base, dès cette époque, la typologie ETHOS comme définition-cadre du sans-abrisme et absence de chez-soi. La typologie ETHOS, à l'origine, distingue quatre formes d'exclusion du logement : le sans-abrisme, l'absence de logement², le logement précaire et le logement inadéquat. Parmi celles-ci, on distingue un certain nombre de sous-catégories.

1 Nous avons fait le choix dans ce rapport d'utiliser la même terminologie 'sans-abrisme et absence de chez-soi' que celle utilisée au sein de cet accord de coopération sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

² L'usage, en français, est moins bien établi quant à la terminologie qui distingue clairement en anglais 'roofless' de 'homeless', ou en néerlandais 'dakloos' de 'thuisloos'. Au sens strict, 'sans-abri' désigne la personne sans toit, qui dort dans l'espace public, et 'absence de chez-soi' désigne la personne qui n'a pas de logement mais néanmoins dort sous un toit.

Il n'existe actuellement que peu de chiffres sur l'ampleur du sans-abrisme et absence de chez-soi en Belgique. Pourtant, le recours à des données fiables est essentiel pour élaborer un plan d'action pour lutter contre cette problématique. L'exercice pionnier « Nulmeting » de Meys & Hermans (2014) a désormais déjà quelques années et a dénombré, en Flandre, les utilisateurs des abris de nuit, des maisons d'accueil, des logements accompagnés et des logements de transit, ainsi que les profils des personnes et ménages menacés d'expulsion. A Bruxelles, La Strada (aujourd'hui Bruss'Help) organise un dénombrement bisannuel depuis 2008. Et en Wallonie, l'IWEPS a entrepris l'harmonisation des données collectées par les 7 relais sociaux. La recherche fédérale MEHOBEL, qui regroupait des chercheurs des trois régions (KULeuven, Université de Liège et La Strada de Bruxelles), a développé conjointement une stratégie commune de monitoring du sans-abrisme et absence de chez-soi en Belgique (Demaerschalk et al, 2018). Plus récemment, le centre de recherche LUCAS de la KULeuven, en collaboration avec la Ville de Louvain, a piloté un premier dénombrement des personnes sans-abri ou sans chez-soi dans cette ville au début de 2020. Grâce à l'initiative et au soutien de la Fondation Roi Baudouin, à partir des résultats de MEHOBEL, une méthodologie commune a été développée dans le détail pour organiser les dénombrements à Liège, Gand, Arlon ainsi que dans la plupart des communes de la province du Limbourg.

La base conceptuelle retenue par les chercheurs pour mesurer le sans-abrisme et absence de chez-soi reste la typologie ETHOS, en l'occurrence sa version ETHOS Light. **Dans la section 2.2.1, les différentes catégories ETHOS LIGHT sont explicitées plus en détail.**

Il s'agit d'une version réduite de la typologie ETHOS, comprenant 6 catégories de situations de logement. La typologie ETHOS LIGHT a été spécialement conçue pour la collecte des données sur le sans-abrisme et absence de chez-soi. La version light reprend les catégories de personnes sans-abri et sans chez-soi les plus souvent identifiées (catégories 1 à 3), mais présente aussi comme valeur ajoutée la prise en compte explicite des catégories 4, 5 et 6, moins visibles. La catégorie 4 comprend les personnes sortant d'institution mais qui y restent plus longtemps que nécessaire par manque de solution de logement, ou qui quittent l'institution sans solution de logement. La catégorie 5 regroupe les personnes qui séjournent dans un logement non conventionnel (c'est-à-dire tout ce qui peut servir d'abri sans être un logement adéquat : squat, garage, campement, caravane,...). La catégorie 6 est celle des personnes qui vivent temporairement hébergées dans leur famille ou chez des amis. La littérature scientifique internationale accorde une attention croissante à cette situation de logement, que l'on appelle aussi le sans-abrisme "caché". Suite aux conclusions de MEHOBEL, les chercheurs ont pris l'initiative de compléter la typologie ETHOS LIGHT avec une catégorie supplémentaire : les personnes sous menace d'expulsion imminente de leur domicile. Cette catégorie est incluse dans la définition générale d'ETHOS, mais n'est pas reprise en tant que telle dans ETHOS LIGHT.

2. Le dénombrement des personnes sans-abri et sans chez-soi à Arlon

Depuis une quinzaine d'années, Arlon organise en hiver le seul abri de nuit pour personnes sans-abri existant en province de Luxembourg. Il a été mis en place par un service de prévention qui existe à Arlon dans le cadre des contrats de sécurité et de cohésion sociale, et qui s'intéresse aux problèmes de violences, d'addictions et de toxicomanie. Ce service, qui fonctionne en partie avec des bénévoles, emploie une éducatrice de rue qui, en dehors des périodes d'ouverture de l'abri de nuit, est régulièrement amenée à orienter des personnes sans-abri venant de différentes parties de la province.

Cette notoriété des ressources en matière de sans-abrisme et absence de chez-soi, dans une zone dépourvue de relais social³, et l'expertise développée localement sur ce thème, ont fait d'Arlon un candidat prioritaire pour la mise en œuvre de la méthode de dénombrement proposée par MEHOBEL.

Le CPAS d'Arlon, en étroite collaboration avec le service de prévention ESPAS et l'ASBL Nos Logis qui gère les logements de transit arlonais, a immédiatement montré son intérêt pour le projet de dénombrement.

L'encadrement scientifique du dénombrement, assuré en Flandre par le centre LUCAS de la KULeuven et en Wallonie par le Centre d'Etude de l'opinion de l'Université de Liège, a proposé aux villes s'inscrivant dans le projet de la Fondation Roi Baudouin une méthode inspirée des best practices au niveau international, en l'occurrence ce que nous appellerons le « modèle danois ».

Pour référence, le Danemark organise un dénombrement national tous les dix ans. La responsabilité de ce comptage est confiée à un institut de recherche. La coordination prend place au niveau communal, mais l'analyse des données revient aux chercheurs.

Cette méthode vise non seulement à établir le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi, mais aussi à récolter sur chacune d'entre elles un minimum d'informations pour en dresser un profil. Ceci se fait à partir d'une fiche-questionnaire, dont une première ébauche a pu être testée par LUCAS-KUL dans la ville de Louvain en février 2020.

Au niveau local, il nécessite la mobilisation et la coopération aussi large que possible de tous les acteurs en contact avec des personnes sans-abri ou sans chez-soi, que ce soit par vocation (services dédiés à ce public) ou par proximité (services généralistes susceptibles d'avoir des personnes sans-abri ou sans chez-soi parmi leurs bénéficiaires (p. ex. maisons médicales, hôpitaux,...)). Le succès de la méthode dépend donc de la volonté de tous les services et associations de collaborer activement à l'opération, ponctuelle, de dénombrement.

³ Des démarches sont en cours pour la création d'un relais social intercommunal dans la région d'Arlon, voire à l'échelle de la province de Luxembourg.

CHAPITRE 1 : LA MÉTHODE DE DÉNOMBREMENT

L'objectif central de ce projet est d'organiser un dénombrement des personnes sans-abri et sans chez-soi dans la ville. Il s'organise autour de deux questions de recherche :

- 1) Quel est le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi à Arlon et comment se répartissent-elles parmi les situations de vie distinguées par la typologie ETHOS LIGHT ?
- 2) Quel est le profil des personnes sans-abri et sans chez-soi à Arlon ?

On tentera de répondre à ces questions via une méthodologie essentiellement quantitative, à partir de laquelle des interprétations plus qualitatives éventuelles seront faites sur base des connaissances de terrain des participants.

1. Cadre scientifique du dénombrement – les méthodes existantes

La mesure du sans-abrisme et absence de chez-soi est une tâche complexe. MEHOBEL a fait le point sur les différentes méthodes existantes.

Une de ces méthodes est le comptage ponctuel des personnes sans-abri et sans chez-soi (PIT – Point-In-Time count). A un moment précis (dont la durée peut être un jour, une semaine,...), **un comptage est organisé dans un espace géographiquement délimité**. Ces mesures peuvent se limiter au simple comptage (par ex. : uniquement le nombre par des comptages en rue) ou utiliser un bref questionnaire qui reprend quelques caractéristiques du profil des personnes dénombrées. Le dénombrement de Bruxelles correspond plutôt à la première approche. Le recensement danois est un exemple de la deuxième variante.

Une deuxième méthode consiste à **enregistrer les utilisateurs des services destinés aux personnes sans-abri** (abris de nuit, accueils de jour, maisons d'accueil, etc.). L'avantage est qu'il y a une collecte continue de données. L'inconvénient principal est que cette méthode ne porte que sur les utilisateurs de services spécifiques pour les personnes sans-abri. Un autre inconvénient connu est ce que la littérature scientifique appelle le "paradoxe des statistiques sur les services" : plus il y a de services dans une région donnée, plus le nombre de personnes susceptibles d'être comptées est élevé. Pour certains services, le dénombrement coïncidera toujours et uniquement avec la capacité d'accueil.

Une troisième méthode est techniquement plus sophistiquée : **relier les différentes bases de données administratives et systèmes d'enregistrement, pour repérer et suivre les trajectoires des personnes sans-abri ou sans chez-soi**. On peut se baser, par exemple, sur les enregistrements via le CPAS à la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale. Cette méthode est scientifiquement la plus prometteuse, mais fournit des données moins utiles pour les villes qui souhaitent mettre en œuvre une politique de réduction du sans-abrisme et absence de chez-soi à court terme. En outre, ces systèmes n'incluent que celles et ceux qui sont identifiés comme personnes sans-abri ou sans chez-soi dans les CPAS.

2. La méthode choisie pour l'étude quantitative : le dénombrement ponctuel (PIT)

La méthode de dénombrement choisie est le comptage organisé dans un espace géographiquement délimité, et s'inspire de l'exemple danois. La méthode danoise suppose une collaboration intensive entre tous les services qui entrent en contact avec les personnes sans-abri ou sans chez-soi. Au Danemark, elle s'étend sur une semaine déterminée dans l'année, au cours de laquelle un court questionnaire est complété pour chaque personne en situation de logement précaire. Les avantages de cette méthode sont les suivants :

1. on relève des caractéristiques de profil socio-économico-sanitaire, ce qui permet de développer une politique mieux ciblée,
2. on prend en compte aussi le "sans-abrisme caché" (personnes qui séjournent temporairement chez des amis/famille ou dans des logements non conventionnels),
3. le dénombrement impliquant une coopération intensive entre tous les services concernés dans la ville, une dynamique pour une approche concertée du problème se crée,
4. sont impliqués non seulement les services dédiés aux personnes sans-abri, mais aussi d'autres services et organisations généralistes comme les services de proximité à bas seuil, les services de quartier, les services de première ligne et différentes institutions.

Nous allons ici décrire brièvement la méthode de comptage mise en œuvre à Arlon, sa raison d'être, sa portée, son public et son déroulement.

2.1 Pourquoi dénombrer ?

Un dénombrement permet de cartographier à un moment donné la population totale des personnes en situation de logement très précaire. Une définition très large de la situation de logement précaire est utilisée, allant des personnes en abri de nuit aux personnes sortant d'institutions, aux personnes sous menace d'expulsion imminente, et aux personnes qui, par nécessité, séjournent chez des parents ou des amis ou dans une caravane, une tente, un garage, etc. En documentant également les profils socio-économico-sanitaires, on obtient un aperçu des caractéristiques de ces groupes, qui permettra une politique mieux calibrée pour lutter efficacement contre le sans-abrisme et absence de chez-soi.

2.2 Qui compte-t-on ?

2.2.1 Situation de logement précaire

La situation de logement précaire se définit en référence à la typologie ETHOS LIGHT (Typologie européenne du sans-abrisme et de l'exclusion du logement). Le sans-abrisme et absence de chez-soi y est divisé en six catégories. La menace d'expulsion est ajoutée comme une septième catégorie suite aux conclusions de MEHOBEL qui a jugé utile de reprendre cette catégorie d'ETHOS et de l'annexer à la version internationale d'ETHOS LIGHT. Les catégories ETHOS LIGHT (+ expulsion imminente) sont détaillées ci-dessous.

Il est demandé à tous les services participant au dénombrement de repérer parmi leur public toutes les personnes dont ils savent qu'elles entrent dans une de ces catégories et de les inclure dans le comptage.

Les personnes qui se trouvent dans l'une des catégories suivantes de situation précaire de logement sont comptabilisées :

1. **Dans l'espace public.** Personnes qui vivent dans l'espace public (en rue, en gare, ...).
2. **En hébergement d'urgence.** Personnes qui séjournent dans des structures d'accueil à seuil bas et de courte durée : accueil d'hiver ou de nuit.
3. **En foyer d'hébergement pour personnes sans-abri.** Personnes qui séjournent dans des centres d'accueil ou des hébergements provisoires (en principe : durée du séjour un an max.) : accueil de crise, accueil résidentiel, logement supervisé sans contrat de bail et logement de transit du CPAS, centres pour victimes de violences, structures d'accueil non agréées (SHNA).
4. **Personnes sortant d'institution.**
 - Personnes qui quittent l'institution (la prison, l'hôpital, l'hôpital psychiatrique, l'établissement de protection de la jeunesse, une ILA) dans le mois suivant le jour du dénombrement (= au plus tard le 30 novembre) sans solution de logement.
 - Personnes qui restent plus longtemps que prévu dans l'institution suite à l'absence de solution de logement stable à leur sortie (= qui auraient dû déjà quitter l'institution au jour du recensement).
5. **En logement non conventionnel.** Personnes qui, par manque de logement, vivent dans une caravane, une cabane, un garage, un squat, ... Nous assimilons aussi deux types de chambres à ces logements non conventionnels :
 - Une chambre sans contrat de bail (sauf si bail verbal pour lequel un loyer est payé régulièrement avec une trace qui prouve le bail verbal).
 - Une chambre sans accès à une salle de bain et une cuisine dans le bâtiment
Ex. une personne vit dans une petite chambre au-dessus d'un magasin et n'a pas d'équipement de cuisine et de douche.
6. **Chez des amis, connaissances ou des membres de la famille.** Personnes qui vivent temporairement chez des connaissances, amis ou des membres de la famille par manque de logement (y compris les hébergeurs de migrants).
7. **Menace d'expulsion.**
 - Personnes contre qui une décision judiciaire d'expulsion a été prononcée et qui doivent quitter le logement endéans un mois (= au plus tard le 30 novembre).
 - Personnes obligées de quitter leur logement en raison d'une déclaration d'insalubrité ou d'inhabitabilité avant la fin du mois (= au plus tard le 30 novembre).
 - Personnes pour qui le délai de préavis est arrivé à échéance.
 - Personnes à qui le propriétaire a donné un préavis qui vient à échéance dans le mois qui suit le jour du comptage (= au plus tard le 30 novembre).

2.2.2 Le lien avec Arlon

Il se pourrait que pour des personnes particulières, on se demande si elles doivent être comptabilisées comme personnes sans-abri ou sans chez-soi dans la ville ou commune où se déroule le dénombrement. L'importance de ce critère deviendra d'autant plus élevée que les dénombrements se généraliseront en Belgique et que le risque augmentera qu'une même personne puisse être comptée simultanément dans plusieurs communes.

Un critère de lien avec la ville est donc établi, même si en pratique pour le dénombrement de 2020 il n'a pas eu d'impact significatif.

Selon ce critère, pour être comptabilisable, la personne doit être dans une des situations suivantes :

- La personne séjourne à Arlon.

Par exemple, une personne originaire d'une autre commune est hébergée dans un centre pour victimes de violences à Arlon. Quelle que soit sa commune d'origine, la personne a été hébergée à l'abri de nuit.

- La personne séjourne hors d'Arlon, mais sa dernière adresse est à Arlon.

Par exemple, un bénéficiaire du CPAS d'Arlon est hébergé dans une maison d'accueil hors de la ville, ou demeure temporairement chez un ami hors Arlon.

La durée du séjour à Arlon n'est soumise à aucune condition : dès que la personne passe une nuit à Arlon, elle est comptabilisée. Si les deux conditions sont remplies (situation de logement précaire et lien avec Arlon), la personne doit faire l'objet d'une fiche-questionnaire.

2.3 Quand le dénombrement a-t-il lieu ?

Pour les dénombrements soutenus par la Fondation Roi Baudouin en 2020, il a été décidé de compter un jour de la semaine du 26 au 30 octobre, de sorte à ne pas être affecté par les vacances de Toussaint et de mener l'opération avant l'ouverture (en théorie) des accueils du plan hivernal. La date du 29 octobre 2020 a été retenue pour Arlon comme pour les autres villes participantes. C'est donc la situation de la nuit du 28 au 29 octobre qui est prise en compte. La préparation du dénombrement, décrite ci-dessous, pouvait évidemment se faire avant cette date.

2.4 Comment compte-t-on ?

2.4.1 Repérage préalable

Chaque organisation passe en revue les personnes qu'elle aide, soigne ou accompagne pour repérer celles dont elle connaît la situation de logement précaire. Pour les personnes correspondant aux conditions de la typologie ETHOS LIGHT, la fiche-questionnaire (papier ou en ligne) est complétée.

2.4.2 Questionnaire en ligne

La fiche-questionnaire reprend pour toute personne, outre sa situation de logement, des informations supplémentaires sur sa situation sociale et économique, sur des éléments de santé et quelques informations basiques sur son parcours. Les questions sont basées sur les directives européennes MPHASIS⁴, étude européenne qui a formulé un certain nombre de lignes directrices pour mesurer le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

Le questionnaire est encodé via un lien internet. Des versions papier sont également disponibles, mais doivent être ultérieurement encodées en ligne. Remplir directement le questionnaire en ligne, si c'est possible, représente donc un gain de temps. Le lien vers le questionnaire et une version numérique du document imprimable sont tous deux envoyés dans la semaine qui précède le dénombrement. Les questionnaires sont de préférence remplis en ligne le jour même du recensement, le 29 octobre, mais une date limite a été fixée au 13 novembre 2020.

Si possible, l'accompagnant remplit le questionnaire avec la personne concernée. De cette manière, les personnes sont informées et impliquées dans le comptage et les informations encodées sont exactes et à jour. Si cela n'est pas faisable ou souhaitable, l'accompagnant remplit lui-même le questionnaire sur base des informations les plus récentes dont il dispose sur la personne.

2.4.3 Préparation du dénombrement

Des opérations de préparation peuvent utilement être menées avant le jour du recensement :

- Faire de la publicité pour le dénombrement.
- Repérer à l'avance les bénéficiaires du service qui sont sans-abri ou sans chez-soi aux termes d'ETHOS LIGHT et qui ont un lien avec Arlon.
- Lister ces personnes.
- Remplir partiellement le questionnaire pour les personnes repérées.
- Le jour du comptage, essayez de savoir où la personne a passé la nuit précédente, par exemple en l'appelant si elle ne se présente pas au service. Compléter le questionnaire prérempli avec cette information.

Dans le « manuel pratique », nous décrivons quelques consignes spécifiques selon le type de service et la situation de logement.

2.4.4 Doubles comptages

Plus le nombre d'organisations participantes est important, plus le risque de double comptage est grand (par exemple, une personne dort à l'abri de nuit et est bénéficiaire du CPAS). Afin d'identifier ces doublons, on fait usage d'un identifiant anonyme. Il se compose de la première lettre du prénom, de la première lettre du nom de famille et de la dernière lettre du nom de famille (complet). En

⁴ MPHASIS (Mutual Progress on Homelessness through Advancing and Strengthening Information Systems) (2009) Final Technical Implementation Report. <http://www.trp.dundee.ac.uk/research/mphasis/>

combinaison avec l'âge et le sexe, l'identifiant unique permet de supprimer les doublons dans la base de données. Dès que les doublons sont supprimés, cette variable est retirée du fichier de données.

Dans le cas d'Arlon, la relativement petite taille de la ville, de sa population précarisée et du réseau de services qui les prennent en charge ont permis de faire un travail de pré-dédoublonnage en amont de l'encodage. Les services travaillant de concert au dénombrement ont pu assigner des personnes ou groupes de personnes à la responsabilité de l'un ou l'autre service. Ce travail en amont a permis d'éviter de faire le travail deux fois.

2.5 Préparation du dénombrement à Arlon

2.5.1 Les différentes étapes du processus

Un dénombrement se compose de huit phases. A Arlon, les phases se sont déroulées comme suit :

PHASE 1 - Accord avec la ville - MAI 2020

Des premiers contacts informels ont eu lieu, dès début mars, entre les chercheurs et le service de prévention ESPAS, qui a montré un intérêt marqué. Le Collège communal d'Arlon a donné un accord immédiat à la mi-mai, suivi dans la foulée par une réaction positive du CPAS.

PHASE 2 - Installation d'un groupe de pilotage - JUILLET 2020

Un groupe de pilotage, composé du service ESPAS et du CPAS, a été installé et s'est réuni une première fois, virtuellement, au mois de juillet. Le processus de mobilisation des partenaires a été programmé conformément au calendrier initialement prévu. Une deuxième réunion a eu lieu le 17 août permettant de mettre à jour la liste des partenaires pertinents.

PHASE 3 - Lancement du dénombrement avec les partenaires - SEPTEMBRE 2020

Le CPAS, coordinateur de projet à Arlon, a organisé la présentation générale de la démarche à l'ensemble des partenaires impliqués le 18 septembre.

Cette réunion avait principalement pour but de permettre aux chercheurs d'expliquer la méthodologie, de créer une adhésion en faveur de la démarche et de vérifier si les services étaient prêts à collaborer à la collecte de données.

PHASE 4 - Séances d'information pour les services chargés du dénombrement – OCTOBRE 2020

Le CPAS, coordinateur de projet à Arlon, a organisé une formation au dénombrement le 8 octobre 2020. Cette réunion a permis d'évoquer quelques problèmes concrets et de trancher des questions relatives à l'application des critères à certains publics. Ces questions soulevées et les décisions prises ont été partagées au sein de l'équipe de recherche afin d'assurer l'harmonisation des consignes en Flandre et en Wallonie.

Une adaptation des conditions de passation, des questionnaires, simplifiés quant aux informations à collecter et assouplies quant au jour exact du comptage, a été mise au point afin de pouvoir prendre en compte des migrants en transit se regroupant dans un campement accompagné par un collectif citoyen, partenaire du dénombrement à Arlon.

PHASE 5 - Le jour du dénombrement - 29 OCTOBRE

Le dénombrement a eu lieu le 29 octobre, sans encombre, et un premier examen des doublons a été entamé, ainsi que l'encodage des premières fiches collectées.

Les fiches restantes ont été encodées directement par le chercheur, comprenant les versions simplifiées au sujet des migrants en transit. Le seul problème rencontré a été l'utilisation pour certaines personnes d'une version antérieure de la fiche, qui ne comportait pas les dernières mises à jour de l'encodage, notamment pour le nombre d'enfants.

Les 148 questionnaires ont été remplis par 10 organisations :

Tableau 1. Nombre de questionnaires remplis par les différentes organisations

Organisations	Nombre de questionnaires remplis
ABRI DE NUIT	8
CPAS	51
COLLECTIF CITOYEN	18
CENTRE D'ACTION LAIQUE	0
PRISON D'ARLON	0
MAISON MEDICALE PORTE SUD	8
NOS LOGIS	42
SERVICE SOCIAL 1ERE LIGNE	3
TREMLIN	17
VIVALIA PSYCHIATRIE	1
INCONNU	1
	149

PHASE 7 - Discussion des résultats avec les partenaires – JANVIER 2021

Une première présentation des résultats à l'ensemble des services impliqués a eu lieu le 18 janvier. Cette réunion a permis d'obtenir un feedback aussi bien sur le processus que sur les résultats intermédiaires. Cette séance a permis d'interpréter les données quantitatives avec les partenaires impliqués et de mieux comprendre d'éventuelles sur/sous représentations des données récoltées. L'impact de la crise COVID a aussi pu être évalué. Le rapport intègre les éventuelles interprétations suggérées par les services impliqués.

PHASE 8 - Finalisation du rapport et présentation plus large des résultats – FÉVRIER / MARS 2021

Les résultats du dénombrement sont rendus publics, conjointement à ceux des villes de Liège, Gand, Louvain, Bruxelles et du Limbourg le 17 mars 2021.

Antérieurement à cet événement, les rapports ont été livrés aux responsables de la ville, pour information et pour d'éventuels feedbacks.

CHAPITRE 2 : LES RESULTATS QUANTITATIFS

1. Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi

Le 29 octobre 2020 ont été dénombrés 149 adultes sans-abri ou sans chez-soi à Arlon. Ce nombre est le résultat de 151 encodages, parmi lesquels 2 doublons repérés et éliminés via les identifiants anonymes. Ont été acceptés, parmi ces 149 enregistrements, 15 fiches succinctes concernant des migrants en transit rencontrés au campement d'Arlon, et auprès de qui il n'était pas envisageable de récolter davantage d'informations fiables vu leur méfiance générale.

Ces 149 adultes sont accompagnés de 69 enfants qui partagent les mêmes conditions de logement qu'eux. Le total est donc de 218 personnes, adultes et enfants, comptées le 29 octobre, et qui entrent dans une des catégories ETHOS LIGHT.

Tableau 2. Situation de logement la nuit du 28 octobre 2020

Catégorie ETHOS LIGHT	Nombre d'adultes		Nombre d'enfants < 12 ans		Nombre d'enfants > 12 ans	
		%		%		%
1 Dans l'espace public	3	2,0%	0	0%	0	0%
2 Hébergement d'urgence	5	3,4%	0	0%	0	0%
3 Foyer d'hébergement	61	40,9%	46	88,5%	17	100%
4 Institution	4	2,7%	0	0%	0	0%
5 Logement inadéquat	27	18,1%	0	0%	0	0%
6 Famille/Amis	40	26,8%	3	5,8%	0	0%
ETHOS LIGHT	140		49		17	
7 Expulsion	2	1,3%	0	0%	0	0%
Inconnu	7	4,7%	3	5,8%	0	0%
Total général	149	100%	52	100%	17	100%

Le tableau ci-dessus nous montre la répartition de ces personnes selon les catégories ETHOS LIGHT, en fonction de leur situation (en principe) la veille, donc la nuit du 28 au 29 octobre. On voit que parmi les 149 adultes, 140 sont dans les catégories ETHOS LIGHT proprement dites, 9 autres étant à risque d'expulsion imminente ou dans une situation inconnue. Nous avons décidé de ne pas retirer de la base de données les personnes pour lesquelles cette question, bien que fondamentale, n'était pas complétée quand les fiches comportaient néanmoins d'autres informations pertinentes. Les 15 fiches succinctes concernant les migrants en transit ont été attribuées d'office à la catégorie 5 à laquelle appartiennent les tentes et campements.

1.1 Les personnes dans l'espace public

Les personnes ayant dormi dans l'espace public sont 3 adultes et aucun enfant. Cela représente 2% du total des personnes recensées.

Il s'agit d'une femme et deux hommes.

1.2 Les personnes en hébergement d'urgence

Bien que l'abri de nuit d'Arlon fût encore fermé pour cause d'adaptation aux normes COVID à la date du dénombrement, 5 adultes ont été recensés comme ayant passé la nuit précédente en hébergement d'urgence. La catégorie se décompose en 3 personnes dans un hôtel et 2 en urgence « autre ». Ces deux personnes auraient pu être classées en ETHOS 6 dès lors que le commentaire accompagnant le code « autre » mentionne temporairement chez un particulier. Nous n'avons pas pris cette initiative de reclassement, comprenant que l'identification d'un hébergeur, en l'absence d'abri de nuit ouvert, pouvait avoir été à l'initiative d'un service social et non de la personne concernée. En tout état de cause, en dehors des conditions de pandémie, cette catégorie aurait été plus peuplée si l'abri de nuit avait été ouvert.

Les 3 hommes sont à l'hôtel, les deux femmes en « autre ». Aucun enfant ne les accompagne.

1.3 Les personnes en foyer d'hébergement

61 adultes, soit 41% du total, sont dans des foyers d'hébergement pour personnes sans-abri. Cette catégorie est celle où on trouve aussi un nombre significatif d'enfants, 46 de moins de 12 ans et 17 entre 12 et 18 ans. C'est de loin la catégorie où les enfants sont les plus nombreux. Comme le montre le tableau suivant, ce résultat est lié à une caractéristique spécifique d'Arlon : le nombre de logements de transit, particulièrement élevé en rapport à la population de la ville.

Tableau 3. Nombre d'adultes et enfants en foyer d'hébergement la nuit du 28 octobre 2020

Situation de logement	Nombre d'adultes		Nombre d'enfants <12 ans		Nombre d'enfants > 12 ans	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
3a En maison d'accueil	22	36,0	1	1,9%	0	0%
3b Hébergement de transit	39	64,0	45	86,5%	17	100%

(Les pourcentages de ce tableau se rapportent au total des adultes et des enfants respectivement)

La majorité des adultes sont en logement de transit, ainsi que la quasi-totalité des enfants recensés parmi les sans-abri à Arlon. On peut donc considérer que, si le nombre d'enfants touchés par le sans-abrisme et absence de chez-soi à Arlon n'est pas négligeable, la grande majorité d'entre eux ont un toit. Il y a en moyenne quasi deux enfants par adulte dans les logements de transit.

Tableau 4. Nombre d'adultes en foyer d'hébergement la nuit du 28 octobre 2020

Situation de logement la nuit précédente	Nombre de femmes	% Femmes	Nombre d'hommes	% Hommes	Total général
3a En maison d'accueil	2	9,1%	20	90,9%	22
3b Hébergement de transit	19	48,7%	19	48,7%	39

5

⁵ Certains tableaux peuvent présenter des totaux ne correspondant pas à la somme des hommes et femmes, comme ici. Pour la lisibilité, nous n'avons pas ajouté de colonne « X ou inconnu » mais nous avons conservé le total général complet.

La répartition par genre est très nettement différenciée : en maison d'accueil, on trouve 90% d'hommes, alors que dans les logements de transit il y a une répartition égale entre hommes et femmes.

1.4 Les personnes en institution

Seules 4 personnes ont été comptabilisées qui soit restent plus longtemps que nécessaire en institution, soit vont la quitter sans solution de logement. On peut noter que l'information selon laquelle personne n'était dans le cas aux urgences de l'hôpital d'Arlon a été confirmée expressément pour ce jour-là, alors que des cas se présentent régulièrement.

Ces 4 adultes se répartissent en 2 hommes et 2 femmes. Trois sont en institution psychiatrique et un en hospitalisation générale. Ce sont toutes quatre des personnes dont la sortie est prévue dans le mois. Le centre Croix-Rouge pour réfugiés, qui aurait pu compter des personnes toujours hébergées après une décision sur leur séjour, n'a pas renvoyé de données.

1.5 Les personnes en logement inadéquat

27 adultes, sans enfants, ont été comptabilisés en logement inadéquat (ETHOS 5), qui représentent 18% du total. Selon les feedbacks récoltés, le nombre de personnes en squat est probablement sous-estimé. Les personnes susceptibles d'en faire le tour étaient en effet absentes ou occupées à d'autres tâches en raison de la situation sanitaire.

Tableau 5. Nombre d'adultes en logement inadéquat la nuit du 28 octobre 2020

Catégorie ETHOS LIGHT	Nombre de femmes	% Femmes	Nombre d'hommes	% Hommes	Total général
Logement inadéquat	1	3,7%	26	96,3%	27

La quasi-totalité de ces personnes sont des hommes.

Tableau 6. Nombre d'adultes en logement inadéquat (situation détaillée) la nuit du 28 octobre 2020

Situation de logement la nuit précédente	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total général
5a Squat	0	6	6
5b Tente, campement	0	18	18
5c Logement sans titre de location/propriété	1	0	1
5d Voiture	0	1	1
5e Autre	0	1	1

Cette catégorie comporte de nombreuses situations différentes, détaillées dans le tableau ci-dessus. La plus grande part des personnes recensées en ETHOS 5 sont en tente ou campement : ce sont pour la plupart des migrants en transit pour lesquels des fiches succinctes ont été complétées. Ce sont tous des hommes.

Six personnes sont indiquées en squat, nombre sous-estimé, dans ce cas aussi exclusivement des hommes. La seule femme se trouve dans un logement pour lequel elle n'a pas de titre d'occupation.

1.6 Les personnes hébergées provisoirement chez des parents ou amis

Plus du quart des personnes sans-abri ou sans chez-soi dénombrées à Arlon sont « cachées », c'est-à-dire hébergées chez des amis ou parents. Cela représente en tout 40 personnes, accompagnées de 3 enfants de moins de 12 ans. Il s'agit pour la majorité, deux tiers, d'hommes.

Tableau 7. Nombre d'adultes hébergés chez des parents ou amis la nuit du 28 octobre 2020

Situation de logement la nuit précédente	Nombre de femmes	% Femmes	Nombre d'hommes	% Hommes	Total général
6 Dans la famille / chez des amis	14	35,0%	26	65,0%	40

1.7 Les personnes menacées d'expulsion

Pour rappel, le critère retenu pour cette catégorie additionnelle reprise à la typologie ETHOS d'origine était de comptabiliser les personnes dont l'expulsion était prévue dans les 30 jours qui suivaient le recensement. Les sources pour le relevé de ces situations sont à nouveau rares, et le CPAS est une fois de plus l'organisme le plus souvent informé de ce type de situation. Le dénombrement n'a identifié que 2 cas d'adultes (femmes), sans enfants.

1.8 Les situations de logement au cours des 15 derniers jours

Il est fréquent, pour les personnes sans-abri et sans chez-soi, d'osciller entre différentes solutions transitoires, abris quand ils sont ouverts, hébergement le temps que l'hébergeur le tolère, la rue ou le squat à défaut d'autre chose. De ce fait, la classification des personnes dans une catégorie ETHOS LIGHT fixe ne peut se faire, pour beaucoup, qu'à la condition de prendre en considération une période très courte, ici la nuit précédant le dénombrement. La fiche-questionnaire a aussi essayé de documenter cette variabilité des solutions en demandant les différentes situations vécues au cours des deux semaines précédant le comptage. Plusieurs situations étant possibles sur la période considérée, les totaux dépassent évidemment le nombre total de personnes recensées.

Tableau 8. Situations de logement vécues au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020

Situations vécues au cours des 15 derniers jours	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total	%
1 Espace public	1	9	10	6,2%
2 Abri de nuit	0	2	2	1,2%
2 Hébergement d'urgence	0	0	0	0%
2 Hôtel	0	3	3	1,9%
3 Maison d'accueil	2	19	21	13,0%
3 Victime violences	0	0	0	0%
3 Transit	19	19	39	24,2%
4 Prison	0	1	1	0,6%
4 Hôpital	0	0	0	0%
4 Psychiatrie	2	1	3	1,9%
5 Garage	0	1	1	0,6%
5 Squat	0	6	6	3,7%
5 Caravane	0	1	1	0,6%
5 Voiture	0	3	3	1,9%
5 Logement sans titre	1	0	1	0,6%
5 Logement sans facilités	0	0	0	0%
5 Tente	1	20	21	13,0%
5 Autre	0	4	4	2,5%
6 Famille/amis	14	29	43	26,7%
7 Menace expulsion	2	0	2	1,2%
Total des situations vécues	42	118	161	100%

Cette hypothèse de la volatilité des situations de logement se confirme peu à Arlon, puisque le total des situations vécues dépasse de peu le nombre total de personnes sans-abri ou sans chez-soi. Il y a donc à peine plus d'une situation par personne. Sans doute la crise COVID contribue-t-elle à ce que les personnes restent où elles sont. A nouveau, la fermeture de l'abri de nuit joue un rôle. Les hébergeurs sont aussi sans doute plus patients pendant cette période, vu la difficulté de trouver ailleurs où aller. Le fort pourcentage de logements de transit à Arlon, une solution de logement temporaire mais stable, contribue aussi à cette faible mobilité des personnes sans-abri et sans chez-soi en termes de situations de vie.

1.9 Quelques situations de logement au cours des 15 derniers jours en fonction de la catégorie ETHOS LIGHT de la nuit précédente

Vu le peu de mobilité, il serait peu instructif de voir pour chaque catégorie ETHOS LIGHT les situations expérimentées au cours des 15 derniers jours. On se limite donc à quelques cas habituellement typiques, mais pour lesquels, dans la situation d'Arlon en pleine crise COVID, les effectifs restent faibles.

Tableau 9. Personnes ayant dormi en rue au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020

Nuit précédente	Ont dormi en rue dans les 15 derniers jours	Total général de la situation de logement de la nuit précédente
1 Dans l'espace public	3	3
2 Hôtel, Auberge de jeunesse	0	3
2a Autre	0	2
3a En maison d'accueil	2	22
3b Hébergement de transit	0	39
4a Hôpital général	0	1
4b Hôpital psychiatrique	0	3
5a Squat	0	6
5b Tente, campement	1	18
5c Logement sans titre de location/propriété	0	1
5d Voiture	0	1
5e Autre	0	1
6 Dans la famille / chez des amis	1	40
7 Autre	0	2
8 Inconnu	3	7
Total général	10	149

Les chiffres restent certes relativement bas, mais on constate que malgré les conditions extérieures peu propices, parmi les 10 personnes en tout qui ont dormi au moins une fois en rue, 2 sont en maison d'accueil, une est hébergée et 3 ont été renseignées sans précisions quant au lieu occupé la veille. On ajoutera que les informations simplifiées concernant les migrants en transit n'ont pas couvert cette période de 15 jours.

Tableau 10. Personnes ayant été hébergées chez des parents ou amis au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020

Nuit précédente	Ont dormi chez parents/amis dans les 15 derniers jours	Total général de la situation de logement de la nuit précédente
1 Dans l'espace public	1	3
2 Hôtel, Auberge de jeunesse	0	3
2a Autre	0	2
3a En maison d'accueil	1	22
3b Hébergement de transit	0	39
4a Hôpital général	1	1
4b Hôpital psychiatrique	0	3
5a Squat	0	6
5b Tente, campement	0	18
5c Logement sans titre de location/propriété	0	1
5d Voiture	0	1
5e Autre	1	1
6 Dans la famille / chez des amis	37	40
7 Autre	0	2
8 Inconnu	2	7
Total général	43	149

Si l'on inverse la lecture, et que l'on regarde qui a été hébergé provisoirement pendant la quinzaine écoulée, on voit aussi quelques cas épars. Une personne de l'espace public a pu au moins une fois se faire héberger, une personne hospitalisée a aussi eu un hébergement.

Les autres situations sont suffisamment anecdotiques pour ne pas mériter de tableau, comme les squats où seule une personne hébergée chez des proches a passé une nuit en squat, la même chose pour la tente : une personne hébergée provisoirement a été en tente au moins une fois sur la quinzaine.

2. Les profils

2.1 Age et genre

Nous avons présenté, au fur et à mesure de l'examen des catégories ETHOS LIGHT, la ventilation par genre dans chacune de ces catégories. Dans l'ensemble, les personnes dénombrées se répartissent comme suit :

Tableau 11. Genre des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Nombre de femmes	Nombre d'hommes	X ou non spécifié	Total général
45	103	1	149
30,2%	69,1%	0,7%	100%

Au total donc, 7 sur 10 sont des hommes. Cette proportion est dans la moyenne d'autres villes.

L'âge moyen des personnes dénombrées est de 36,5 ans. Il faut noter cependant que cette moyenne n'est pas calculée sur rigoureusement tous les cas, mais seulement sur ceux pour lesquels l'âge exact était connu. Il ne s'agit en l'occurrence que de 101 personnes sur les 149 recensées. Les âges sont par ailleurs jugés peu fiables chez les migrants, toujours méfiants à donner quelque information que ce soit sur eux-mêmes. Pour les autres, seule une tranche d'âge est renseignée, ou, comme on le voit dans le tableau ci-dessous, dans un cas, l'âge n'est pas connu du tout. Ce tableau par tranche d'âge est donc plus exact que la moyenne calculée puisqu'il inclut tous les enregistrements

Tableau 12. Age des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Age	Nombre	%
< 18 ans	1	0,7%
18 - 25 ans	29	19,5%
26 - 29 ans	14	9,4%
30 - 39 ans	37	24,8%
40 - 49 ans	36	24,2%
50 - 59 ans	21	14,1%
60 - 69 ans	5	3,4%
+ 70 ans	1	0,7%
Inconnu	1	0,7%
Total général	149	100%

On relèvera aussi que la moyenne d'âge (quand connu) des femmes est plus élevée que celle des hommes : 40,7 ans pour les femmes et 34,6 ans pour les hommes.

Compte tenu du nombre de données manquantes dans les âges exacts, il n'est pas utile de calculer des moyennes ventilées selon d'autres critères. Nous présentons donc ci-dessous un tableau par catégorie d'âge et catégorie ETHOS LIGHT en ne reprenant, pour la lisibilité, que les effectifs et en ayant exclu les données manquantes (le total général ne correspond donc pas toujours au total des lignes). On y

remarque l'âge plus élevé des personnes en institution, et au contraire plus bas de celles qui sont en hébergement d'urgence. Les « hébergés chez des proches » sont d'âges très variés.

Tableau 13. Age des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, par catégorie

ETHOS LIGHT	18 -		26 - 29 ans	30 - 39 ans	40 -		50 -		Total général
	< 18 ans	25 ans			49 ans	59 ans	60 - 69 ans	+ 70 ans	
1 Dans l'espace public	0	0	0	0	2	0	0	0	3
2 Hébergement d'urgence	0	4	0	1	0	0	0	0	5
3 Foyer d'hébergement	0	11	4	18	14	11	1	0	61
4 Institution	0	0	0	2	1	1	0	0	4
5 Logement inadéquat	0	10	5	5	4	2	1	0	27
6 Famille/Amis	0	4	4	9	12	6	2	1	40
7 Expulsion	1	0	0	0	0	0	1	0	2
Total général	1	29	14	37	36	21	5	1	149

2.2 Nationalité et lieu de naissance

Les questions portant sur la nationalité et l'origine ont été posées en cascade, identifiant d'abord les Belges, puis demandant des précisions sur les non-Belges. Nous respectons cette logique dans la présentation ci-dessous. 6 personnes sans-abri sur 10 sont belges. Nous donnons ci-dessous d'emblée le détail des situations vécues la veille au soir.

Tableau 14. Nationalité des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Situation de logement la nuit précédente	Nationalité belge		Total général
	Nombre	%	
1 Dans l'espace public	1	33,3%	3
2 Hôtel, Auberge de jeunesse	2	66,7%	3
2a Autre	2	100%	2
3a En maison d'accueil	18	81,8%	22
3b Hébergement de transit	18	46,2%	39
4a Hôpital général	1	100%	1
4b Hôpital psychiatrique	3	100%	3
5a Squat	4	66,7%	6
5b Tente, campement	0	0%	18
5c Logement sans titre de location/propriété	0	0%	1
5d Voiture	1	100%	1
5e Autre	1	100%	1
6 Dans la famille / chez des amis	30	75,0%	40
Autre	0	0%	2
Inconnu	7	100%	7
Total général	88	59,1%	149

On note la composition exclusivement étrangère des campeurs, correspondant à la situation sur le terrain : un campement de personnes migrantes en transit. On voit aussi que dans les habitations de transit, moins de la moitié sont belges. Pour limiter le commentaire aux catégories suffisamment peuplées, on relèvera les trois quarts de Belges parmi les hébergés chez des proches.

Tableau 15. Statut de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi non-belges le 29 octobre 2020

Statut de séjour des personnes non-belges	Séjour permanent	Séjour temporaire	Sans-papiers	Total général
1. Dans l'espace public	1	0	0	3
2. Hébergement d'urgence	1	0	0	5
3. Foyer d'hébergement	12	8	1	61
4. Institution	0	0	0	4
5. Logement inadéquat	1	0	20	27
6. Famille/Amis	2	1	3	40
7. Expulsion	2	0	0	2
(vide)	0	0	0	7
Total général	19	9	24	149
	12,8%	6,0%	16,1%	

(Les pourcentages sont exprimés en rapport au total général de chaque catégorie, Belges inclus)

Le tableau qui précède nous montre l'importance absolue et relative des différents statuts de séjour. 13% des personnes dénombrées ont un titre de séjour permanent. A l'opposé, les personnes sans titre de séjour valable représentent aussi 16% du total. Elles sont essentiellement dans le campement, ou chez des parents ou amis. En dehors des chiffres présentés dans le tableau, on relève 1 personne dans une situation « autre » et 2 dont le statut de séjour est inconnu.

Le tableau ci-dessous reprend le type de document de séjour, selon la nomenclature officielle, lorsque celui-ci était connu, c'est-à-dire dans un nombre très limité de cas.

Tableau 16. Type de document de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi non-belges le 29 octobre 2020

Si connu, type de document de séjour (Uniquement non-Belges)	Total
Carte A	3
Carte B	3
Carte E	7
Carte E+	7
Carte F	9
Carte F+	1
O.Q.T.	1
Attestation d'enregistrement (carte orange)	1
Autre	1

2.3 Sources de revenus

Tableau 17. Sources de revenus des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Sources de revenus	N	%
Emploi	12	8,1%
Chômage	28	18,8%
Mutuelle	9	6,0%
RIS	56	37,6%
Handicap	5	3,4%
Pension	3	2,0%
Informel	2	1,3%
Pas de revenu	34	22,8%
Inconnu	2	1,3%

Le tableau ci-dessus détaille les sources de revenus dont les personnes sans-abri ou sans chez-soi disposent. Les totaux ne sont pas indiqués, car plusieurs réponses simultanées sont possibles, mais par ailleurs l'information n'est pas connue pour tous. La source de revenus la plus fréquente est le RIS (ou assimilé), que perçoivent presque 4 personnes sur 10 parmi les personnes dénombrées. On remarquera que la seconde catégorie par ordre de fréquence est l'absence totale de revenus, qui concerne 22,8% des personnes arlonaises recensées. On remarque aussi que 10% environ travaillent, que ce soit officiellement ou en noir. Plus d'une personne sur 6 perçoit des allocations de chômage.

Tableau 18. Sources de revenus des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, selon la catégorie

Sources de revenus	Emploi	Chômage	Mutuelle	RIS	Handicap	Pension	Informel	Pas de revenu	Total
1. Dans l'espace public	0	1	0	1	0	0	0	0	3
2. Hébergement d'urgence	0	0	0	5	0	0	0	0	5
3. Foyer d'hébergement	9	16	3	24	3	3	1	7	61
4. Institution	0	0	0	2	0	0	1	1	4
5. Logement inadéquat	1	1	1	2	1	0	0	19	27
6. Famille/Amis	2	10	4	17	1	0	0	6	40
7. Expulsion	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Inconnu	0	0	1	5	0	0	0	0	7

On remarque que les personnes en foyer d'hébergement (donc y compris les logements de transit) ont les revenus les plus diversifiés, ce qui est aussi vrai dans une mesure à peine moindre pour celles qui sont hébergées chez des proches. Le fort taux de sans-revenu parmi les logements inadéquats correspond à nouveau en grande partie à la situation des migrants en transit en tente.

2.4 Composition du noyau familial

Tableau 19. Noyau familial des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Noyau familial	Nombre de Femmes		Nombre d'hommes		Total général	
		%		%		%
Isolé sans enfant	14	31,1%	58	56,3%	72	48,3%
Isolé avec enfant	16	35,6%	12	11,7%	28	18,8%
En couple sans enfant	1	2,2%	2	1,9%	3	2,0%
En couple avec enfant	6	13,3%	8	7,8%	15	10,1%
Avec ses parents avec enfants	1	2,2%	2	1,9%	3	2,0%
Avec ses parents sans enfant	1	2,2%	0	0%	1	0,7%
Autre	1	2,2%	2	1,9%	3	2,0%
Inconnu	5	11,1%	19	18,4%	25	16,8%
Total général	45		103		149	

Le tableau nous montre que la population dénombrée est aux deux tiers composée de personnes isolées. C'est un public différent de celui des grandes villes où les isolés sont souvent plus nettement majoritaires. Un peu moins de la moitié sont seules et près de 20% ont des enfants. Les couples représentent 12% du total. Les personnes indiquées ici comme ayant des enfants ne sont pas nécessairement accompagnées de ces enfants dans leur situation de logement.

Les parents isolés sont majoritairement des femmes, les isolés sans enfant assez largement des hommes.

Tableau 20. Noyau familial des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, selon la catégorie

Noyau familial	Isolé sans enfant	Isolé avec enfant	En couple sans enfant	En couple avec enfant	Avec ses parents sans enfant	Avec ses parents avec enfants	Autre	Inconnu
1. Dans l'espace public	1	0	0	1	0	0	0	1
2. Hébergement d'urgence	3	2	0	0	0	0	0	0
3. Foyer d'hébergement	29	15	1	12	0	3	0	1
4. Institution	2	1	0	0	1	0	0	0
5. Logement inadéquat	4	3	1	0	0	0	1	18
6. Famille/Amis	25	7	1	1	0	0	2	4
7. Expulsion	2	0	0	0	0	0	0	0
Total général	72	28	3	15	1	3	3	24

Le tableau ci-dessus ventile les types de noyau familial par catégorie ETHOS LIGHT et nous montre que les isolés sans enfant sont le plus souvent en foyer d'hébergement (ETHOS 3 – dans le détail, impossible à présenter de façon exhaustive, ils sont principalement en maison d'accueil, les logements de transit comptent plus de couples avec enfants) ou chez des parents/amis. On remarque 3 isolés avec enfants en logement inadéquat : il s'agit de squats ou de voiture.

2.5 Santé

Quelques éléments d'information ont été récoltés quant à la santé des personnes sans-abri et sans chez-soi. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il s'agit de déclarations des personnes ou d'évaluations des travailleurs sociaux et non de diagnostics validés par des professionnels.

Tableau 21. Santé des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Santé (suspicion de)	Problématique physique	Handicap physique	Handicap mental	Problématique mentale	Addiction	Aucun prob.	Total général
1. Dans l'espace public	1	0	0	2	2	1	3
2. Hébergement d'urgence	0	0	0	1	3	2	5
3. Foyer d'hébergement	12	3	2	5	17	29	61
4. Institution	1	0	0	3	4	0	4
5. Logement inadéquat	1	1	1	3	4	0	27
6. Famille/Amis	10	3	1	2	20	5	40
7. Expulsion	1	0	0	1	1	1	2
Inconnu	1	0	1	2	3	1	7
Total	27	7	5	19	54	39	149
%	18,1%	4,7%	3,4%	12,8%	36,2%	26,2%	100%

(Une même personne pouvant avoir plusieurs problèmes, le total ne fait pas 100%)

Seule une personne sur quatre est considérée comme n'ayant aucun problème de santé. On n'a pas d'informations sur les migrants en transit, non compris dans le tableau. Les hôtes des hébergements pour sans-abri ont un moins mauvais état de santé : quasi la moitié n'a pas de problème. Les addictions sont les problèmes les plus fréquents dans l'ensemble, y compris dans les hébergements pour sans-abri et dans les familles/amis. Parmi ces derniers, les personnes en bonne santé sont plus rares. Les problèmes psychiatriques (supposés) concernent toutes les catégories.

2.6 Passé institutionnel

Le questionnaire a aussi tenté de mesurer la fréquence de séjours en institution au cours de la vie des personnes.

Tableau 22. Passé institutionnel des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Passé institutionnel	Centre de cure						Total général
	Aide jeunesse	Psychiatrie	Prison	(addiction)	Jamais	Inconnu	
Total	13	16	24	21	42	35	149
%	8,7%	10,7%	16,1%	14,1%	28,2%	23,5%	100%

On note tout d'abord que seuls 28% des personnes sans-abri et sans chez-soi dénombrées n'ont connu aucune institution, mais ce constat est à relativiser face au fort pourcentage de personnes pour qui cette information n'est pas connue.

La prison et le centre de cure sont les cas les plus nombreux dans l'ensemble. Si l'on n'accorde pas trop d'importance aux catégories peu représentées, comme celles (les personnes cf. plus haut) qui sont en rue ou en institution au moment du dénombrement, on voit que le passage par la prison concerne en

particulier celles qui sont chez des parents/amis. Les petits nombres sur lesquels on travaille ici rendent les interprétations difficiles.

La prévalence des séjours en home pour enfants ou adolescents semble faible par rapport aux autres institutions listées, mais il convient de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une nette surreprésentation en comparaison de la population belge en général.

2.7 Le soutien du CPAS

Indépendamment du service via lequel les fiches-questionnaires ont été remplies et du RIS comme éventuelle source de revenu, deux questions permettent d'estimer dans quelle proportion la population de personnes sans-abri et sans chez-soi peut être approchée, statistiquement, via des sources liées au CPAS : la personne reçoit-elle une aide ou un soutien quelconque d'un CPAS (ce qui signifie donc qu'elle figure parmi les dossiers de celui-ci) et/ou est-elle inscrite en adresse de référence (ce qui permettrait un suivi statistique via des sources administratives) ?

2.7.1. Aide ou accompagnement quelconque d'un CPAS

Tableau 23. Personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 recevant une aide d'un CPAS

Aide du CPAS	CPAS d'Arlon	Autre CPAS	Non	Inconnu	Total général
1. Dans l'espace public	0	0	2	1	3
2. Hébergement d'urgence	5	0	0	0	5
3. Foyer d'hébergement	24	2	32	3	61
4. Institution	2	0	2	0	4
5. Logement inadéquat	3	0	23	1	27
6. Famille/Amis	25	0	12	3	40
7. Expulsion	1	0	1	0	2
Inconnu	7	0	0	0	7
Total	67	2	72	8	149
%	45,0%	1,3%	48,3%	5,4%	100%

Ce premier tableau nous montre la proportion de personnes recevant une aide de quelque type que ce soit d'un CPAS. Il confirme la place centrale des CPAS pour l'accompagnement, et donc pour l'étude, des personnes sans-abri et sans chez-soi. Environ la moitié des personnes dénombrées, en décomptant celles pour qui on ne sait pas, ont une aide ou un accompagnement du CPAS d'Arlon (très majoritairement) ou de celui d'une autre commune. Les personnes dépendant d'un autre CPAS sont toutes deux en maison d'accueil, ce qui se comprend aisément puisqu'il n'existe pas de maison d'accueil dans toutes les communes, et que ces structures veillent au suivi administratif de leurs résidents.

L'autre moitié, qui n'est en contact avec aucun CPAS, inclut les migrants en transit. On a aussi vu sous le paragraphe « ressources » qu'un certain nombre travaille ou est au chômage.

Les personnes vivant dans une situation de « sans-abrisme caché », et qui sont hébergées par des proches, sont suivies par le CPAS à raison de deux sur trois environ. On remarque par contre qu'aucune des trois personnes « en rue » n'est suivie par le CPAS.

2.7.2. Adresse de référence

Tableau 24. Personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 en adresse de référence

Adresse de référence	CPAS d'Arlon	Autre CPAS	Privée	Non	Total général
1. Dans l'espace public	0	1	0	1	3
2. Hébergement d'urgence	4	0	0	1	5
3. Foyer d'hébergement	8	2	0	49	61
4. Institution	2	0	0	2	4
5. Logement inadéquat	2	0	1	24	27
6. Famille/Amis	24	1	0	12	40
7. Expulsion	1	0	1	0	2
Inconnu	5	1	0	1	7
Total	46	5	2	90	149
%	30,9%	3,4%	1,3%	60,4%	100%

Un tiers des personnes recensées ont une adresse de référence. Le nombre d'adresses de référence au CPAS d'Arlon est sensiblement inférieur au nombre de personnes aidées par le CPAS. Quelques autres personnes, rares, ont leur adresse dans d'autres CPAS. Un petit nombre, deux seulement, a son adresse administrative chez une personne privée. Au total donc, en ce qui concerne les personnes sans-abri ou sans chez-soi d'Arlon, seule l'évolution d'un tiers de ce public pourrait être suivie statistiquement à partir de l'étude des adresses de référence. Mais, point intéressant, les deux tiers des personnes vivant dans une situation de « sans-abrisme caché » ont une adresse de référence, donc seraient repérables statistiquement pas ce biais.

3. Origine et durée de l'absence de logement

3.1. Origine de la perte de logement

Tableau 25. Origine de la perte de logement des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Origine perte logement	Origine perte logement (N)	%
Initiative propriétaire	15	10,10%
Fin bail	25	16,80%
Insalubre	3	2,00%
Problèmes relationnels	15	10,10%
Conflit familial	28	18,80%
Problématique psychique	8	5,40%
Addiction	17	11,40%
Victime de violences	5	3,40%
Dettes	26	17,40%
Immigration	19	12,80%
Sortie institution	11	7,40%
Décès	2	1,30%
Inconnu	11	7,40%
Total général	149	100%

La liste de causes possibles proposées dans le questionnaire était particulièrement longue, et plusieurs causes peuvent être concomitantes. Les totaux dépassent donc largement le nombre de personnes recensées, il y a en moyenne plusieurs causes indiquées pour chacun.

L'interprétation de certaines des catégories proposées est par ailleurs difficile, vu la variété de significations que peut prendre par exemple « initiative du propriétaire ».

On remarquera l'importance non négligeable des situations de conflits familiaux ou de problèmes relationnels.

Dans les hébergements pour sans-abri (personnes en maisons d'accueil ou en logements de transit), on remarque aussi le poids des problèmes financiers, qui touchent aussi une partie des personnes en situation de « sans-abrisme caché ».

L'indication d'une addiction comme cause semblerait signifier que, pour ces personnes, l'addiction était préalable à la perte du logement.

L'immigration ne concerne pratiquement que les fiches du campement, les autres personnes sans-abri ont précédemment occupé un logement en Belgique.

3.2. Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi

Tableau 26. Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Durée sans-abrisme / absence de chez-soi	Total	%
< 3 mois	23	15,40%
4-11 mois	38	25,50%
1 - 2 ans	32	21,50%
> 2 ans	29	19,50%
Toujours en logement stable	1	0,70%
Inconnu	26	17,40%
Total général	149	100%

L'information sur la durée ayant été demandée sous forme de catégories, il est impossible de calculer des moyennes. On peut constater que la durée du sans-abrisme et absence de chez-soi, à Arlon, est assez diversifiée. Pour un quart, c'est entre 4 et 11 mois; au total 40% sont sans logement depuis moins d'un an. Au net de celles pour lesquelles on n'a pas l'information, une sur cinq n'a plus de logement depuis deux ans ou plus. Ces personnes sans-abri ou sans chez-soi de long terme se trouvent surtout en hébergement d'urgence si l'on regarde les proportions, mais numériquement elles se partagent entre parents/amis et hébergements pour sans-abri.

Tableau 27. Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi des personnes sans-abri et sans-chez-soi le 29 octobre 2020, répartition par catégorie

Durée sans-abrisme / absence de chez-soi	< 3 mois	4-11 mois	1 - 2 ans	> 2 ans	Toujours en logement stable	Inconnu	Total général
1. Dans l'espace public	1	0	0	1	0	1	3
	33,3%	0%	0%	33,3%	0%	33,3%	100%
2. Hébergement d'urgence	0	2	0	3	0	0	5
	0%	40,0%	0%	60,0%	0%	0%	100%
3. Hébergement pour sans-abri	11	21	16	11	0	2	61
	18,0%	34,4%	26,2%	18,0%	0%	3,3%	100%
4. Institution	1	1	1	1	0	0	4
	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%	0%	0%	100%
5. Logement inadéquat	2	4	1	1	0	19	27
	7,4%	14,8%	3,7%	3,7%	0%	70,4%	100%
6. Famille/Amis	7	8	13	10	0	2	40
	17,5%	20,0%	32,5%	25,0%	0%	5,0%	100%
7. Expulsion	0	0	0	1	0	1	2
	0%	0%	0%	50,0%	0%	50,0%	100%
Inconnu	1	2	1	1	1	1	7
	14,3%	28,6%	14,3%	14,3%	14,3%	14,3%	100%
Total	23	38	32	29	1	26	149
%	15,4%	25,5%	21,5%	19,5%	0,7%	17,4%	100%

En examinant les situations de logement de manière plus détaillée, on remarque la forte dispersion parmi les occupants des logements de transit : parmi ceux-ci, 40% sont sans chez-soi depuis plus d'un an. Pour les campements, on n'a pas d'informations sur les migrants en transit qui constituent la quasi-totalité de ce public.

CHAPITRE 3 : FOCUS SUR QUELQUES GROUPES CIBLES

Après ce tour général des statistiques collectées lors de ce dénombrement ponctuel de personnes sans-abri et sans chez-soi à Arlon, nous allons développer brièvement le portrait statistique de quelques sous-groupes susceptibles de justifier une approche spécifique en termes de prise en charge.

1. Le public « Housing First »

Dans cette étude, nous définissons le groupe cible « Housing First » comme des personnes sans-abri ou sans chez-soi qui le sont depuis longtemps (plus de deux ans) et qui sont sujettes à des problèmes psychologiques et/ou de dépendance.

Le public ainsi identifié totalise 21 personnes, soit 14% de l'ensemble des personnes recensées. L'estimation de 21 personnes peut en fait inclure certaines dont le profil individuel détaillé pourrait ne pas correspondre à des critères « Housing First », au-delà des indicateurs de sélection que nous avons retenus; en définitive l'identification de ce public doit être individuelle.

Parmi les 29 personnes sans-abri de plus de 2 ans relevées à la fin du chapitre précédent, c'est donc une forte proportion, 72% qui ont aussi des problèmes psychiatriques, d'addiction ou les deux. C'est le groupe au sujet duquel nous allons donner quelques caractéristiques supplémentaires ici.

Tableau 28. Public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

ETHOS LIGHT	Public 'Housing First' Nombre	Public 'Housing First' %	Total général de la catégorie
1. Dans l'espace public	1	33,3%	3
2. Hébergement d'urgence	2	40,0%	5
3. Foyer d'hébergement	6	9,8%	61
4. Institution	1	25,0%	4
5. Logement inadéquat	1	3,7%	27
6. Famille/Amis	8	20,0%	40
7. Expulsion	1	50,0%	2
vide	1	14,3%	7

Nous travaillons ici sur de tout petits nombres, donc nous ne pouvons pousser bien loin l'analyse. En valeur absolue, le nombre le plus important se trouve chez des parents ou amis, 8 personnes, mais ne représente que 20% de la catégorie. Deux des cinq personnes en hébergement d'urgence seraient à première vue éligibles pour « Housing First ». En dehors des logements inadéquats, c'est en foyer d'hébergement qu'il y en a le moins.

Tableau 29. Public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, par catégorie

ETHOS LIGHT	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total public 'Housing First'
1. Dans l'espace public	0	1	1
2. Hébergement d'urgence	0	2	2
3. Foyer d'hébergement	0	6	6
4. Institution	0	1	1
5. Logement inadéquat	1	0	1
6. Famille/Amis	3	5	8
7. Expulsion	1	0	1
Inconnu	1	0	1
Total Housing First	6	15	21

Quasi les trois quarts de ce public sont des hommes, mais on voit que le pourcentage de femmes est nettement plus élevé que la moyenne parmi les personnes hébergées dans leur entourage.

L'âge moyen du public « Housing First » s'établit à 44,3 ans, supérieur à l'âge moyen de l'ensemble des personnes sans-abri ou sans chez-soi recensées. Chez les femmes pour lesquelles l'information est encodée (4 sur 6), cet âge est plus élevé encore : 53 ans.

Tableau 30. Age du public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Age	Public 'Housing First'
18 - 25 ans	1
26 - 29 ans	0
30 - 39 ans	4
40 - 49 ans	8
50 - 59 ans	6
60 - 69 ans	1
Inconnu	1

Un examen plus détaillé par tranche d'âge montre que le public « Housing First » a le plus souvent entre 40 et 59 ans.

Par ailleurs, 15 sur les 21 personnes concernées sont de nationalité belge. Additionnées aux 3 personnes en séjour permanent, cela représente 85% du public qui est installé en Belgique de manière stable.

Parmi elles, 10 perçoivent un RIS ou équivalent, soit la moitié, et 3 ont des indemnités de maladie ou d'invalidité. 4 sont sans revenu (20%). 10 reçoivent une aide du CPAS d'Arlon, une d'un autre CPAS. 10 sont en adresse de référence au CPAS d'Arlon, 2 dans un autre CPAS et une chez une personne privée.

On relèvera aussi que 7 d'entre elles sont en contact avec la maison médicale et 3 avec un accueil de jour.

2. Les consommateurs (alcool ou drogues)

Dans la batterie de questions sur la santé des personnes, la question abordant les addictions, rappelons-le, demandait d'indiquer tant les problèmes avérés que les cas où le travailleur social faisait lui-même la supposition d'un tel problème. Il est bien évident que, en particulier avec un tel public, la question du seuil à partir duquel on classe les personnes de cette façon peut être discutée. On tiendra compte de cette limite dans la validité des données lors de l'examen des résultats.

On a vu au point 2.5 ci-dessus que ce groupe compte 54 personnes, représentant 36% de l'ensemble des personnes dénombrées. Leur répartition par catégorie ETHOS LIGHT y a aussi déjà été présentée.

Tableau 31. Public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Santé: (suspicion d') addiction	Personnes avec une (suspicion d') addiction Nombre	Personnes avec une (suspicion d') addiction %	Age moyen
Femme	14	31,11%	51,0
Homme	40	38,83%	38,5
Total	54	36,5%	41,1

(Les pourcentages représentent la proportion d'addicts parmi l'ensemble de la catégorie)

Il s'agit de manière prépondérante d'hommes (74% des consommateurs). Le taux de consommateurs dans l'ensemble de la population de personnes sans-abri ou sans chez-soi n'est pourtant pas extrêmement différent entre hommes et femmes. Dans les deux cas l'âge moyen est plus élevé chez les consommateurs (cf. point 2.1), mais c'est plus marqué chez les femmes.

Tableau 32. Durée de sans-abrisme du public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Durée sans-abrisme / absence de chez-soi	Personnes avec une (suspicion d') addiction Nombre	Personnes avec une (suspicion d') addiction %
< 3 mois	7	30,43%
4-11 mois	11	28,95%
1 - 2 ans	12	37,50%
> 2 ans	20	68,97%
A toujours un logement stable (institution/logement sous expulsion)	0	0,00%
Inconnu	3	60,00%
(vide)	1	4,76%
Total	54	36,24%

(Les pourcentages représentent la proportion du public consommateur parmi l'ensemble de la catégorie)

Le tableau ci-dessus nous montre aussi que lorsqu'on dépasse un an de sans-abrisme et d'absence de chez-soi, la proportion de consommateurs augmente, surtout chez les personnes qui sont dans cette situation depuis plus de deux ans.

Tableau 33. Nationalité du public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Santé: (suspicion d') addiction	Personnes avec une (suspicion d') addiction Nombre	Personnes avec une (suspicion d') addiction %
Belge	45	51,14%
Non-Belge	9	14,75%
Total	54	36,24%

(Les pourcentages représentent la proportion du public consommateur parmi l'ensemble de la catégorie)

Il s'agit en grande majorité d'une population belge, le taux de consommateurs étant beaucoup plus faible parmi les non-Belges.

Il y a 7 personnes sans aucun revenu parmi les 54 consommateurs (ce qui représente 13%).

Tableau 34. Services en contact avec le public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

En contact avec:	Personnes avec une (suspicion d') addiction Nombre	Age moyen
CPAS Arlon	22	41,8
Autre CPAS	3	40,5
Centre réfugiés	2	37,0
SAJ	3	41,3
Maison médicale	12	42,8
Accueil de jour	5	40,7
Accompagnement drogues	4	29,0
Educateurs de rue	12	45,4
Société logement social	2	-
Total	54	41,1

Le service qui est en contact avec le plus grand nombre d'entre eux est à nouveau de loin le CPAS. La maison médicale et les éducateurs de rue en connaissent aussi une partie. Seule une petite minorité est suivie par un service d'accompagnement drogues, et ceux-là ont une moyenne d'âge beaucoup plus basse. On pourrait en déduire une hypothèse selon laquelle l'alcool est la « consommation » dominante pour le public plus âgé. Les éducateurs de rue sont en contact avec une partie du public plus âgé.

3. Les jeunes (moins de 25 ans)

Les moins de 25 ans représentent 19% du total, soit un effectif de 29 personnes. Parmi eux, on trouve 10 migrants en transit dans le campement. Malgré le faible effectif et la prudence à observer d'un point de vue statistique, nous donnons des informations supplémentaires à leur sujet, car ils font partie des groupes cibles prioritaires dans les plans d'action en matière de sans-abrisme et d'absence de chez-soi des prochaines années.

Tableau 35. Jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Groupe jeunes 18-25 ans	Nombre de jeunes 18 - 25 ans	%
Femme	7	24,1%
Homme	22	75,9%
Total jeunes	29	100%

Les femmes représentent une proportion un peu plus faible dans ce groupe que dans l'ensemble des personnes dénombrées tous âges confondus, puisqu'on passe de 30% en général à 24,1% pour les moins de 25 ans. 11 sur 29, soit 38% sont Belges : une minorité. 10 n'ont pas de droit de séjour (les migrants en transit). Il reste donc 8 non-Belges en dehors des migrants en transit, dont 4 personnes en séjour permanent. Il reste 4 personnes sans-abri de moins de 25 ans qui ne sont pas résidents permanents en Belgique.

14 d'entre eux (48%) perçoivent un RIS ou équivalent (ce qui monterait à une proportion de 73% si on décompte les jeunes sans-papiers), alors que 11 n'ont aucun revenu. Aucun d'entre eux ne travaille.

Tableau 36. Situation de logement des jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

ETHOS LIGHT	Nombre de jeunes 18 - 25 ans
1 Dans l'espace public	0
2 Hébergement d'urgence	4
3 Foyer d'hébergement	11
4 Institution	0
5 Logement inadéquat	10
6 Famille/Amis	4
7 Expulsion	0
Total jeunes	29

On repère à nouveau les migrants en transit dans les logements inadéquats (9 sans-papiers, et un jeune en squat). On voit ensuite que les plus nombreux sont dans un foyer d'hébergement, pour l'essentiel en logement de transit. Le reste étant réparti entre hébergement d'urgence et famille/amis.

Tableau 37. Origine de la perte de logement des jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Origine perte logement	Nombre de jeunes 18 - 25 ans
Propriétaire	3
Fin bail	1
Prob. relationnels	4
Conflit familial	8
Addiction	1
Victime violences	2
Dettes	2
Immigration	10
Sortie institution	1
Inconnu	1
Total jeunes	29

(Plusieurs réponses possibles : le total ne correspond pas à 100%)

Parmi les causes de l'absence de logement, on voit émerger les conflits familiaux et autres problèmes relationnels, en dehors du cas des migrants en transit.

Tableau 38. Durée du sans-abrisme des jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Durée sans-abrisme / absence de chez-soi	Nombre de jeunes 18 - 25 ans
< 3 mois	3
4-11 mois	8
1 - 2 ans	5
> 2 ans	2
A toujours un logement stable	0
Inconnu	0
(vide)	11
Total jeunes	29

Malgré leur âge, 7 jeunes sont sans logement depuis plus d'un an. Il ne s'agit donc pas seulement de situations transitoires accidentelles.

La question des addictions a déjà été abordée précédemment via l'âge des consommateurs. Parmi les jeunes de moins de 25 ans, on en compte 4 (13%). Un seul a des problèmes (supposés) psychiatriques.

3 sont passés par une institution pour enfants ou adolescents, ce qui représente un pourcentage nettement supérieur à la moyenne (11% contre 6% tous âges confondus). 2 ont séjourné en prison.

Tableau 39. Services en contact avec les jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

En contact avec:	Nombre de jeunes 18 - 25 ans
CPAS Arlon	7
Autre CPAS	0
Centre réfugiés	0
SAJ	2
Maison médicale	1
Accueil de jour	2
Service social	1
Accompagnement drogues	0
Educateurs de rue	1
Société logement social	0
Total jeunes	29

Peu sont en contact avec des services d'accompagnement, puisque seul le CPAS émerge dans le tableau ci-dessus, en ne suivant pourtant que moins de la moitié du groupe, même en décomptant les migrants en transit. Deux sont en contact avec le Service d'aide à la jeunesse.

4. Les femmes

Dans les pages qui précèdent, un certain nombre d'analyses ont déjà été présentées pour distinguer les situations des hommes et des femmes, notamment quant aux situations de logement, aux différences d'âge ou au public « Housing First ». Nous complétons ici avec quelques résultats supplémentaires.

Tableau 40. Origine de la perte de logement des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Origine perte logement	Nombre de femmes	%	Total général	%
Propriétaire	1	2,2%	15	10,1%
Insalubre	3	6,7%	3	2,0%
Fin bail	9	20,0%	25	16,8%
Prob. relationnels	5	11,1%	15	10,1%
Conflit familial	8	17,8%	28	18,8%
Psychique	6	13,3%	8	5,4%
Addiction	6	13,3%	17	11,4%
Victime violences	2	4,4%	5	3,4%
Dettes	10	22,2%	26	17,4%
Sortie institution	3	6,7%	11	7,4%
Décès	2	4,4%	2	1,3%
Inconnu	3	6,7%	11	7,4%
Total femmes	45	100%	149	100%

Le tableau ci-dessus montre que l'origine de l'absence de logement est un peu différente chez les femmes. Les dettes et la fin de bail sont les causes indiquées les plus fréquentes, dépassant les conflits. Contrairement à la situation d'autres villes, les violences subies n'apparaissent pas en nombre et sont quasi aussi nombreuses chez les hommes. Problèmes relationnels, sortie d'institution, addiction sont dans la moyenne. Les problèmes psychiques sont plus souvent associés à la perte de logement chez les femmes.

Tableau 41. Santé des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Santé	Nombre de femmes	%	Total général	%
Physique	10	22,2%	27	18,1%
Handicap	3	6,7%	7	4,7%
Hand. mental	3	6,7%	5	3,4%
Psychiatrie	12	26,7%	19	12,8%
Addiction	14	31,1%	54	36,2%
Aucun problème	14	31,1%	39	26,2%
Total femmes	45	100%	149	100%

Le tableau ci-dessus nous montre que la santé des femmes est un peu meilleure que la moyenne : 31% d'entre elles ne présentent aucun problème de santé, contre seulement 26% dans l'ensemble de la population des personnes dénombrées. Elles ont donc plus souvent des problèmes multiples, puisque elles sont légèrement au-dessus de la moyenne pour chacun des problèmes cités. On remarque cependant une moindre prévalence des addictions, mais un taux nettement plus élevé de problèmes psychiatriques.

Tableau 42. Passé institutionnel des femmes parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Passé institutionnel	Nombre de femmes	%	Total général	%
Home enfance	3	6,7%	13	8,7%
Psychiatrie	7	15,6%	16	10,7%
Prison	3	6,7%	24	16,1%
Cure	6	13,3%	21	14,1%
Jamais	16	35,6%	42	28,2%
Inconnu	16	35,6%	35	23,5%
Total femmes	45	100%	149	100%

Les femmes ont aussi moins souvent un passé en institution que les hommes, en particulier pour les passages en prison, sauf pour les séjours psychiatriques.

Tableau 43. Présence d'enfants avec les femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Présence d'enfants	Nombre de femmes	%	Total général	%
Même situation, <12 ans	19	42,2%	31	20,8%
Même situation, >12 ans	5	11,1%	9	8,7%
Pas même situation, <12 ans	2	4,4%	9	8,7%
Pas même situation, >12 ans	3	6,7%	15	14,6%
Total femmes	45	100%	149	100%

Le tableau ci-dessus nous indique le nombre de femmes accompagnées d'enfants (lorsqu'ils sont dans la même situation de logement) ou qui ont des enfants dont elles sont séparées ('pas même situation'). La grande majorité des enfants concernés accompagnent leur mère, comme on le voit dans les deux premières lignes, surtout en ce qui concerne les jeunes enfants. Il est par contre moins souvent fait mention d'enfants qui n'accompagnent pas directement les femmes que pour la moyenne.

Tableau 44. Sources de revenus des femmes parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

Sources de revenus	Nombre de femmes	%	Total général	%
Emploi	1	2,2%	12	8,1%
Chômage	5	11,1%	28	18,8%
Mutuelle	4	8,9%	9	6,0%
RIS	23	51,1%	56	37,6%
Handicap	1	2,2%	5	3,4%
Pension	0	0%	3	2,0%
Informel	1	2,2%	2	1,3%
Pas de revenu	8	17,8%	34	22,8%
Inconnu	1	2,2%	2	1,3%
Total femmes	45	100%	149	100%

En termes de sources de revenus, les femmes émargent plus souvent au CPAS que la moyenne, et un peu moins souvent au chômage. Elles sont un peu moins nombreuses à n'avoir aucun revenu, mais 8 sont quand même dans ce cas.

Tableau 45. Services en contact avec les femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

En contact avec:	Nombre de femmes	%	Total général	%
CPAS Arlon	18	40,0%	46	30,9%
Autre CPAS	0	0%	4	2,7%
Centre réfugiés	0	0%	3	2,0%
SAJ	6	13,3%	8	5,4%
Maison médicale	5	11,1%	15	10,1%
Accueil de jour	0	0%	6	4,0%
Service social	1	2,2%	2	1,3%
Accompagnement drogues	1	2,2%	4	2,7%
Educateurs de rue	3	6,7%	18	12,1%
Société logement social	0	0%	2	1,3%
Total femmes	45	100%	149	100%

Comme pour les RIS, on voit que les femmes sont plus souvent en contact avec le CPAS d'Arlon. Ce sont aussi elles, en tant que mères, on peut présumer, qui ont des contacts avec le SAJ. Elles sont moins en contact avec un accueil de jour (aucune) et les éducateurs de rue.

CHAPITRE 4 : FEEDBACK SUR LE DÉNOMBREMENT

Des éléments de feedback provenant des participants au dénombrement ont été collectés au cours de deux présentations en primeur des premiers résultats; des réactions écrites successives à cette présentation ont aussi été demandées.

Les éléments récoltés sont assez peu nombreux vu le nombre limité de partenaires ayant réalisé le comptage et assisté au feedback virtuel, moins propice aux commentaires qu'une présentation live .

1. Le processus

D'une manière générale, le dénombrement s'est bien déroulé à Arlon. Le CPAS qui a utilisé la plateforme web pour l'encodage en a été satisfait, les autres fiches ont été traitées par le chercheur.

Aucune modification à la procédure n'est souhaitée de façon évidente, sinon le regret quant à l'erreur de reproduction des fiches d'ancienne version dont l'origine n'est pas identifiée.

Suite à cette expérience, le CPAS serait partant pour le refaire à l'avenir.

2. Le contexte sanitaire

Les seuls regrets exprimés quant au processus de dénombrement mis en place concernent en fait la situation sanitaire. Il y a une frustration par rapport à l'impression que les résultats sont faussés par la crise COVID :

- L'absence de sans-abri rapportée par les urgences de l'hôpital est inhabituelle et est sans doute due à la situation : « il y en a tout le temps ! ».
- L'abri de nuit étant fermé, il n'y avait donc pas le public habituel.
- Impossibilité par manque de personnel disponible de faire un état des lieux des squats.
- Regret de n'avoir pas eu de retour du centre pour réfugiés de la Croix-Rouge.
- Les contacts plus distants (y compris la difficulté du public précarisé à utiliser des outils à distance) ont rendu plus difficile la collecte d'informations précises et récentes, y compris quant à l'endroit où la personne a passé la nuit précédente ou les 15 jours écoulés.
- L'impact a été par contre pratiquement inexistant pour les logements de transit et les maisons d'accueil.

3. Les résultats

D'une manière générale, l'importance du public en logement de transit est connue, Arlon ayant dans l'absolu, en Wallonie, le deuxième parc de logements de transit après Mons. Se pose la question de l'efficacité de leur utilisation, donc les données sont bienvenues. Les services du CPAS sont aussi conscients du nombre de personnes hébergées chez des proches.

Certains participants s'étonnent du nombre de personnes sans revenu, et du nombre de cas avec un background psychiatrique.

Compte tenu des difficultés liées à la COVID, les personnes en squat sont considérées comme sous-estimées.

CONCLUSION

1. Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi à Arlon

Au total, 149 adultes sans-abri ou sans chez-soi ont été recensés à Arlon le 29 octobre 2020, selon les critères de définition de la typologie internationale Ethos Light. Ces 149 adultes sont accompagnés de 69 enfants, qui partagent les mêmes conditions de logement.

Rapportés à la population, ces chiffres montrent que la présence de sans-abri et sans chez-soi dans une plus petite ville est comparable, proportionnellement, à ce que l'on trouve dans les grandes villes. Les situations ne sont cependant pas les mêmes quant aux conditions de logement des personnes recensées.

Pour rappel, nous reprenons le tableau du rapport qui répartit ces personnes sans-abri ou sans chez-soi entre les différentes situations délimitées par ETHOS Light.

Tableau 2. Situation de logement la nuit du 28 octobre 2020

Catégorie ETHOS	Nombre d'adultes		Nombre d'enfants < 12 ans		Nombre d'enfants > 12 ans	
		%		%		%
1 Dans l'espace public	3	2,0%	0	0%	0	0%
2 Hébergement d'urgence	5	3,4%	0	0%	0	0%
3 Foyer d'hébergement	61	40,9%	46	88,5%	17	100%
4 Institution	4	2,7%	0	0%	0	0%
5 Logement inadéquat	27	18,1%	0	0%	0	0%
6 Famille/Amis	40	26,8%	3	5,8%	0	0%
ETHOS	140		49		17	
7 Expulsion	2	1,3%	0	0%	0	0%
Inconnu	7	4,7%	3	5,8%	0	0%
Total général	149	100%	52	100%	17	100%

La vision d'ensemble que ce tableau nous offre met en évidence la prépondérance de la catégorie "en hébergement pour sans-abri", qui représente 40% des adultes et la quasi-totalité des enfants. Elle met en lumière une particularité d'Arlon, qui est son offre très importante de logements de transit. La deuxième catégorie, par ordre d'importance numérique, est constituée de ceux qui logent temporairement chez des parents ou amis, que l'on considère couramment comme des personnes en situation de « sans-abrisme caché », du fait de la difficulté de les identifier. C'est donc un acquis important du projet et de la méthode que de permettre la mise en lumière de ce public habituellement sous le radar. A l'opposé, les personnes dormant dans l'espace public, et les personnes en hébergement d'urgence sont, en termes relatifs, peu nombreuses. Les circonstances sanitaires y ont contribué, notamment par la fermeture, au moment du comptage, de l'abri de nuit d'Arlon. Ceci marque aussi la spécificité d'une plus petite ville par rapport aux grandes villes, où l'on a davantage l'habitude de tenter des estimations quantitatives du public sans-abri et sans chez-soi. Dans les grandes villes le public qui dort en rue ou en abri de nuit attire davantage l'attention. Les chiffres relevés à Arlon confirment que, même en l'absence de situations particulièrement visibles, un nombre significatif de personnes se trouvent en grande précarité.

2. Les profils des personnes sans-abri et sans chez-soi à Arlon

En termes de production de données objectivées, le nombre importe en soi, mais les éléments de profil sont tout aussi fondamentaux. Ils permettent de percevoir les nuances parmi les situations – et donc les besoins – des différents sous-groupes dont est constitué le public sans-abri et sans chez-soi. Ces éléments de profil sont donc de première importance au niveau local, pour orienter la prise en charge en fonction des besoins. De ce point de vue, ce sont les détails présentés dans le corps du rapport qui apportent une valeur ajoutée pour les acteurs locaux.

Le rapport met en évidence quelques groupes cibles, susceptibles de justifier une réflexion en termes de prise en charge spécifique. Il est bien évident que l'arbre ne peut pas cacher la forêt, et qu'il ne s'agit ni de réduire le tableau à ces seuls sous-groupes, ni de stigmatiser tout le public précaire avec quelques caractéristiques plus ou moins largement répandues. Chaque personne doit être considérée avec l'ensemble de ses caractéristiques, qui influencent à la fois son parcours et les solutions pertinentes pour elle.

On retiendra, comme caractéristiques du public recensé à Arlon, qu'il compte 30% de *femmes*. Elles représentent la moitié des personnes en logement de transit, où elles sont aussi souvent accompagnées d'enfants.

69 *enfants* ont été dénombrés comme « sans-abri ou sans chez-soi » à Arlon. Il s'agit donc d'enfants qui partagent les mêmes conditions de logement que leur(s) parent(s).

Dans l'ensemble la moitié du public sans-abri et sans chez-soi à Arlon a entre 30 et 50 ans. Les *jeunes* sont fortement représentés, à hauteur de 30% qui ont moins de 30 ans. On compte aussi 29 jeunes de moins de 25 ans, soit une personne sans-abri ou sans chez soi sur cinq à Arlon. Ce sont majoritairement des hommes.

Les Belges sont majoritaires (59,1%), d'autant que les migrants se trouvent en grande majorité dans une situation spécifique, un campement, d'où ils ont peu recours aux services sociaux d'Arlon. On relève aussi une prévalence certaine des problèmes de *santé mentale* (12,8%) et/ou *d'addictions* (36%). Ceci s'observe tant chez les hommes que chez les femmes, et concerne aussi les personnes hébergées temporairement chez des proches. Ces problématiques sont parfois identifiées comme source de la perte de logement, mais de façon minoritaire en comparaison aux problèmes financiers ou aux conflits familiaux ou personnels. La proportion des problématiques de santé mentale et/ou d'addiction augmente avec la durée du sans-abrisme ou absence de chez-soi.

La *durée du sans-abrisme* est diversifiée à Arlon, mais quasiment la moitié des personnes dénombrées sont dans cette situation depuis un an ou plus. Cette proportion étant encore plus élevée parmi celles qui sont chez des parents ou amis, on peut donc en déduire que le sans-abrisme "caché" n'est pas (seulement) une situation purement transitoire.

Il n'empêche que le dénombrement identifie, selon des critères minima combinant sans-abrisme de long terme (plus de deux ans) et problèmes psychiques et/ou d'addiction, 21 personnes éligibles pour

une prise en charge de type « *Housing First* ». Nous sommes conscients que ce groupe est ici délimité de façon assez fruste, et qu'il convient de faire une évaluation plus approfondie des profils individuels de ces personnes pour valider la pertinence de ce type de prise en charge.

Ces chiffres confirment les tendances décrites dans la littérature internationale : le phénomène du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi se rajeunit, se féminise, concerne plus des noyaux familiaux avec enfants et voit une augmentation des personnes avec un passé de migration. Il ne s'agit plus seulement des classiques personnes présentant de sérieux problèmes psychiatriques ou de dépendance.

3. Enseignements à retirer

10 services, organisations et associations ont participé au dénombrement le 29 octobre, et se sont impliqués dans sa préparation. Il s'agit aussi bien des acteurs professionnels de la prise en charge des publics précaires, comme le CPAS ou l'abri de nuit, que d'acteurs de la santé s'adressant à l'ensemble de la population, ou encore des associations citoyennes et bénévoles. Sans leur implication importante, ce dénombrement n'aurait pas pu avoir lieu.

Le sans-abrisme pourrait être assimilé à un iceberg. En général, seule la pointe émergée de l'iceberg est visible et la plus grande part du problème reste invisible. Grâce à la méthode mise en place, toutes les personnes en contact avec les services et organisations participants ont été comptées. La qualité de l'implication de tous les participants arlonais a rendu visibles les situations de 150 adultes environ, ce qui dépasse certainement la perception approximative que l'on pouvait en avoir avant ce dénombrement. Cela ne permet pas de conclure qu'on a mis à jour l'entièreté de l'iceberg, mais on s'en est assurément rapproché significativement. Il s'agit toujours d'une mise en œuvre expérimentale du recensement. Les services concernés ont dû apprendre la méthode en très peu de temps, dans des conditions loin d'être idéales en raison de la COVID-19.

Dans l'ensemble, le dénombrement des personnes sans-abri et sans chez-soi à Arlon démontre la pertinence d'une mesure en dehors des grandes villes. Dans cette zone plus rurale, on trouve, en proportion de la population totale, un ordre de grandeur quantitatif comparable, de l'ordre de 5 personnes sans-abri ou sans chez-soi pour mille habitants. La structure de ce public diffère des grandes villes quant à ses conditions de vie (moins de situations d'urgence), mais est à beaucoup d'égards comparable quant à ses caractéristiques (âge, sexe,...) ou aux problématiques associées.

La faisabilité de la méthodologie dérivée des principes de MEHOBEL est confirmée, même sur un territoire hors grande ville, par cette expérience de mise en œuvre. On en retiendra aussi, pour ce qui concerne le processus, la nécessité de l'appui d'une équipe de recherche pour la mise en place et les explications des méthodes, ainsi que pour garantir la confidentialité des données, conditions nécessaires à la confiance de tous les partenaires impliqués, et des personnes recensées elles-mêmes. La méthode peut encore être améliorée, et le succès de cette première édition est susceptible de motiver d'autres participants encore à se joindre à l'effort pour que la perception du sans-abrisme soit la plus complète possible. La perspective d'une répétition à intervalle régulier est souhaitée tant du côté des acteurs locaux que du côté de la coordination scientifique, ce qui permettra d'affiner la connaissance du sans-abrisme en milieu rural et de suivre l'évolution du phénomène tant d'un point de vue quantitatif que de l'évolution des profils.

RÉFÉRENCES

Demaerschalk, E., & Hermans, K. (2020). Dak- en thuislozentelling Leuven.

Demaerschalk, E., Italiano, P., Mondelaers, N., Steenssens, K., Schepers, W., Bircan, T., Nicaise, I., Van Regenmortel, T., Jacquemain, M., & Hermans, K. (2018). MEHOBEL - MEASURING HOMELESSNESS IN BELGIUM. 1-181.

Demaerschalk, E., Steenssens, K., Van Regenmortel, T., & Hermans, K. (2018). Dakloosheid geen exclusief stedelijk fenomeen. 1 op 13 OCMW cliënten heeft geen huis. <https://sociaal.net/achtergrond/dakloosheid-geen-exclusief-stedelijk-fenomeen/>

MPHASIS (Mutual Progress on Homelessness through Advancing and Strengthening Information Systems) (2009) Final Technical Implementation Report. <http://www.trp.dundee.ac.uk/research/mphasis/>

ANNEXE 1 : LA TYPOLOGIE ETHOS

ETHOS

EUROPEAN TYPOLOGY OF HOMELESSNESS AND HOUSING EXCLUSION

What is ETHOS?

ETHOS is the European Typology of Homelessness and Housing Exclusion. It was developed by FEANTSA as a transnational framework definition for policy and practice purposes. It provides a shared language for transnational exchange. It does not attempt to harmonise national definitions of homelessness in Europe.

ETHOS classifies living situations that constitute homelessness or housing exclusion. ETHOS identifies 4 main categories of living situation: Rooflessness, Houselessness, Insecure Housing and Inadequate Housing. These conceptual categories are divided into 13 operational categories that can be used for different policy purposes, such as mapping the problem of homelessness, as well as developing, monitoring and evaluating policies.

	OPERATIONAL CATEGORY	LIVING SITUATION	GENERIC DEFINITION
Conceptual Category	ROOFLESS	1 People Living Rough	1.1 Public space or external space Living in the streets or public spaces, without a shelter that can be defined as living quarters
		2 People in emergency accommodation	2.1 Night shelter People with no usual place of residence who make use of overnight shelter, low threshold shelter
	HOUSELESS	3 People in accommodation for the homeless	3.1 Homeless hostel 3.2 Temporary accommodation 3.3 Transitional supported accommodation Where the period of stay is intended to be short term
		4 People in Women's Shelter	4.1 Women's shelter accommodation Women accommodated to experience of domestic violence and where the period of stay is intended to be short term
		5 People in accommodation for immigrants	5.1 Temporary accommodation/reception centres 5.2 Migrant workers accommodation Immigrants in reception or short term accommodation due to their immigrant status
		6 People due to be released from institutions	6.1 Penal institutions 6.2 Medical institutions (*) 6.3 Children's institutions/homes No housing available prior to release Stay longer than needed due to lack of housing No housing identified (e.g. by 18th birthday)
		7 People receiving longer-term support (due to homelessness)	7.1 Residential care for older homeless people 7.2 Supported accommodation for formerly homeless people Long stay accommodation with care for formerly homeless people (normally more than one year)
	INSECURE	8 People living in insecure accommodation	8.1 Temporarily with family/friends 8.2 No legal (sub)tenancy 8.3 Illegal occupation of land Living in conventional housing but not the usual place of residence due to lack of housing Occupation of dwelling with no legal tenancy illegal occupation of a dwelling Occupation of land with no legal rights
		9 People living under threat of eviction	9.1 Legal orders enforced (rented) 9.2 Re-possession orders (owned) Where orders for eviction are operative Where mortgagee has legal order to re-possess
		10 People living under threat of violence	10.1 Police recorded incidents Where police action is taken to ensure place of safety for victims of domestic violence
	INADEQUATE	11 People living in temporary/non-conventional structures	11.1 Mobile homes 11.2 Non-conventional building 11.3 Temporary structure Not intended as place of usual residence Makeshift shelter, shack or shanty Semi-permanent structure hut or cabin
		12 People living in unfit housing	12.1 Occupied dwellings unfit for habitation Defined as unfit for habitation by national legislation or building regulations
		13 People living in extreme over-crowding	13.1 Highest national norm of overcrowding Defined as exceeding national density standard for floor-space or useable rooms

Note: Short stay is defined as normally less than one year; Long stay is defined as more than one year.

(*) Includes drug rehabilitation institutions, psychiatric hospitals etc.

ANNEXE 2 : LA TYPOLOGIE ETHOS LIGHT

ETHOS Light

EUROPEAN TYPOLOGY OF HOMELESSNESS
AND HOUSING EXCLUSION

A Harmonised Definition of Homelessness for Statistical Purposes

Sometimes referred to as ETHOS 'Light', this is a version of the ETHOS typology developed in the context of a 2007 European Commission study: *Measurement of Homelessness at European Union Level*. It is a harmonised definition of homelessness for statistical purposes. It is a pragmatic tool for the development of homelessness data collection, rather than a conceptual and operational definition to be used for a range of policy and practice purposes.

OPERATIONAL CATEGORY	LIVING SITUATION	DEFINITION
1 People living rough	1 Public spaces / external spaces	Living in the streets or public spaces without a shelter that can be defined as living quarters
2 People in emergency accommodation	2 Overnight shelters	People with no place of usual residence who move frequently between various types of accommodation
3 People living in accommodation for the homeless	3 Homeless hostels	Where the period of stay is time-limited and no long-term housing is provided
	4 Temporary accommodation	
	5 Transitional supported accommodation	
4 People living in institutions	6 Women's shelters or refuge accommodation	
	7 Health care institutions	Stay longer than needed due to lack of housing
5 People living in non-conventional dwellings due to lack of housing	8 Penal institutions	No housing available prior to release
	9 Mobile homes	Where the accommodation is used due to a lack of housing and is not the person's usual place of residence
	10 Non-conventional buildings	
11 Temporary structures		
6 Homeless people living temporarily in conventional housing with family and friends (due to lack of housing)	12 Conventional housing, but not the person's usual place of residence	Where the accommodation is used due to a lack of housing and is not the person's usual place of residence